

COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2011

PROCES-VERBAL

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Frédéric Henriot, Mireille Ramos, Didier Missenard, Chantal de Moreira (à partir de 21h20), Louis Dutey, Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h30), Yann Ombrello, Alexis Foret, Claudie Mory, Jean-Christophe Péral, Benjamin Lucas-Leclin, Simone Parvez, Guy Aumettre, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Agnès Foucher	pouvoir à Joël Eymard
Chantal de Moreira (jusqu'à 21h20)	pouvoir à Claudie Mory
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Jean-François Dormont
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h30)	pouvoir à David Ros
José Goncalves	pouvoir à David Saussol
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Benjamin Lucas-Leclin
Jérôme Vitry	pouvoir à Simone Parvez

Absents :

Dominique Denis

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24 à 20h30 – 25 à 21h20 – 26 à 21h30
Nombre de votants	32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Eliane Sauteron est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire suspend la séance pour permettre à M. Souley Soumana, coordinateur du programme de coopération décentralisée entre Orsay et Dogondoutchi et M. Ali Hassan, représentant du RAIL (réseau d'appui aux initiatives locales) de prendre la parole afin de se présenter.

M. Souley Soumana indique que depuis 1993, la commune de Dogondoutchi puis l'association avait des échanges et des actions concertées, qu'ils mettent ensemble en œuvre dans la commune de Dogondoutchi, à travers l'AFVP (Association Française des Volontés du Progrès) puis le RAIL.

M. Ali Hassan explique que son rôle est de capitaliser les expériences entre les différentes coopérations décentralisées et indique que le RAIL est le principal opérateur des programmes de coopération décentralisée entre les collectivités Françaises et Nigériennes.

M. Souley Soumana reprend la parole afin de décliner un bilan de l'action engagée, dont l'intervention est reproduite conformément au texte :

« *Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux d'Orsay*

Nous voudrions tout d'abord vous dire que nous sommes très sensibles à votre accueil chaleureux et émus de nous exprimer devant votre assemblée.

Merci de votre participation 2011 pour développer l'éducation de nos enfants en leur donnant accès à la lecture de livres français bien adaptés.

Merci aussi au Comité de Jumelage et à M Bernard Jeannest d'avoir permis toutes les rencontres de cette semaine, notamment avec nos amis Portugais, par votre participation à l'achat de nos billets d'avion.

Ce jumelage Orsay Douthi a pour but de se connaître, de se reconnaître avec des conséquences très importantes pour notre Commune : cette écoute réciproque, ces liens de confiance qui se sont établis depuis bientôt 20 ans nous permettent d'être partie prenante de projets de lutte pour le développement décidés par les plus hautes instances internationales et mises en œuvre par le gouvernement de la France :

- *Le programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement soutenu par l'Agence de l'Eau Seine Normandie a permis de creuser 12 puits en 2008 et 2009 dans les villages les plus démunis d'eau potable. Devant la qualité des travaux réalisés par des entreprises Nigériennes sous la Maîtrise d'ouvrage de la Mairie et la Maîtrise d'œuvre du RAIL, l'AESN soutient depuis janvier 2011 un programme d'envergure sur tous les villages de la commune pour les 5 prochaines années.*
- *L'amélioration de la production agricole soutenue par votre Ministère des Affaires Etrangères et le Conseil Général de l'Essonne forme nos paysans à des techniques de maîtrise des eaux de ruissellement, de labourage, de sélection de semence et d'engrais : les premiers champs pilote ont triplé la production de Mill à l'hectare.*

C'est en effet grâce à vous et à l'Association que ces organismes ont choisi d'intervenir à Douthi car notre bonne connaissance réciproque les assure que les fonds publics qu'ils nous affectent sont utilisés avec rigueur et efficacité.

Merci à vous de nous appuyer dans ces développements :

- *C'est notre intérêt, mais à terme, c'est aussi l'intérêt économique de l'Europe que l'Afrique prenne son envol.*
- *C'est aussi l'intérêt de tous d'éradiquer l'extrême pauvreté pour éliminer les causes du terrorisme et assurer la paix pour nos enfants.*

Avant de terminer, permettez nous, Monsieur le Maire et chers Conseillers, d'évoquer la possibilité d'échanges d'expérience entre nous dans la conduite de nos communes :

Cités Unies France-Niger regroupe une quinzaine de collectivités territoriales Nigériennes jumelées à des communautés territoriales Françaises dans le cadre de la coopération décentralisée.

Cités Unies France propose un programme d'actions concertées appelé « ANIYA » ce qui signifie « La ténacité » en langue Haoussa, pour favoriser ces échanges d'expérience :

- *Objectif N°1 : Mutualiser la formation des nouveaux Conseillers municipaux nigériens ...tous nouveaux...les premiers ont été élus en 2004 ! Compte tenu de votre expérience de conseillers municipaux, vous comprenez tout de suite l'importance de former ces hommes et ces femmes pour éviter de graves déceptions.*
- *Objectif N°2 : Mettre en commun et faire connaître les expériences de développement menées dans les 15 ville jumelées ; Pour ce faire, 12 voyages*

d'études ont été réalisés depuis 2007 ; A titre d'exemple, en Août 2008, ANIYA a organisé à Doutchi la venue de conseillers municipaux de 80 communes du Niger pour leur faire connaître les techniques de Maîtrise des eaux de ruissellement mis au point à Doutchi dans les années 2000 avec votre appui.

Nous vous serions reconnaissants de participer à ce programme ANIYA qui nous est très utile à vous comme à nous pour bien évaluer nos actions et les corriger si nécessaire grâce à l'échange d'expérience. Le coût de ces prestations se réduit grâce au partage des frais de ces échanges entre les 15 collectivités territoriales Françaises jumelées à des collectivités territoriales Nigériennes.

Chers amis, merci de votre écoute et de votre regard bienveillant qui nous donne confiance dans l'avenir ».

M. le Maire reprend la séance et indique que le procès-verbal du conseil municipal du 26 avril dernier sera validé lors de la séance du prochain conseil municipal le 29 juin 2011.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal n'hésiteront pas à poser leurs questions relatives aux décisions, directement au Secrétariat Général (tél : 01.60.92.80.07) dès réception du document, afin que M. le Maire puisse leur apporter toutes les précisions nécessaires de sorte de gagner en clarté au niveau des débats en séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N° DECISION	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
6-avr.	11-67	Convention relative à une journée de formation des auxiliaires de puériculture (IFAP), sur le thème de "l'observation support d'apprentissage" pour 8 agents des crèches, le 27 avril 2011, le montant de la dépense s'élève à 120€
8-avr.	11-68	Adoption d'un marché n°2011-06 concernant le remplacement de la main courante au stade annexe de rugby, pour un montant de 11 469,64€
8-avr.	11-69	Convention relative à une journée de formation, passée avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Essonne (UDSP) sur le thème "recyclage PSE1 (geste 1er secours)" au profit des agents de la piscine municipale d'Orsay, le 27 avril 2011, à titre gratuit
8-avr.	11-70	convention avec le Groupe Editions Municipales de France (GEMF), pour la mise à disposition d'un véhicule publicitaire à titre gratuit, la convention est établie pour une durée de 4 ans
11-avr.	11-71	Convention passée avec le Centre Institutionnel de Bilan de Compétences de l'Essonne (CIBC), relative à la prise en charge d'un bilan professionnel pour un agent de la commune, et pour un montant de 1 250€
18-avr.	11-72	Convention passée avec Pôle Essonne Ressources Formations 91 (PERF 91), relative à une formation BAFD "unité capitalisable de direction d'un séjour ou d'un accueil de loisirs", pour un agent de la commune, d'une durée de 5 jours et pour un montant de 825€
18-avr.	11-73	Contrat passé avec Madame Sandrine PALMIER, pour une exposition de ses œuvres et actions culturelles, du 4 au 11 mai 2011, pour un montant de 602,80€
18-avr.	11-74	Adoption d'un marché n° 2011-04 avec la société HORTY FUMEL, concernant le fleurissement hors sol, pour un montant maximum annuel de 47 840€

26-avr.	11-75	Avenant n°1 au marché de prestations d'assurances flotte automobile passé avec la société PNAS, pour un montant de 1 251,93€ régularisation annuelle de prime
2-mai	11-76	Convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un logement appartenant à la commune au profit du CCAS d'Orsay, à compter du 1er avril 2011 et pour une durée ne pouvant excéder 12 ans
2-mai	11-77	Adoption du marché n°2011-02 avec la société AGROBIO, relatif au contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimentaires des sites de restauration de la commune d'Orsay, le marché prend fin le 31/12/2011, il pourra être reconduit au maximum deux fois, le montant maximum annuel est de 9 568€
26-avr.	11-78	Adoption du marché n°2011-03 avec la société SAS MICHELET, relatif à la fourniture d'un véhicule utilitaire léger et de matériel d'entretien pour le terrain de sport synthétique, pour un montant de 22 500,00€
26-avr.	11-79	Adoption du marché n°2011-11 avec la société BUREAU D'ETUDES SPORT LOISIRS, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piste d'athlétisme, pour un montant de 25 444,00€
2-mai	11-80	Convention de formation passée avec L'AGECIF, sur le thème "droits d'auteur, droits voisins : contrat art visuel" pour un agent du service culturel de la commune, les 11 et 12 juillet 2011, et pour un montant de 574,08€
2-mai	11-81	Contrat passé avec l'association ACPATOS, pour la restauration lors de la soirée du personnel, le 1er juillet 2011, de 17h à 23h au stade municipal, et pour un montant maximum de 1 596€
2-mai	11-82	Contrat passé avec l'entreprise SOUND LIGHT, pour l'animation musicale et événementielle de la fête du personnel, le 1er juillet 2011, et pour un montant de 690€
2-mai	11-83	Convention passée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), relative à la formation des auxiliaires de puériculture, sur le thème "savoir travailler en équipe", les 9 et 10 juin 2011, et pour un montant de 1 320€
2-mai	11-84	Convention passée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), relative à la formation des auxiliaires de puériculture sur le thème "savoir travailler en équipe", les 4 et 5 juillet 2011, et pour un montant de 1 320€
2-mai	11-85	Convention passée avec le Centre de Formation Saint-Honoré (STHO), relative à la formation d'un agent des crèches sur le thème "l'enfant et ses limites", du 16 au 18 mai 2011, et pour un montant de 555€

5-mai	11-86	Convention passée avec QG Formation SARL, relative à la formation "Prévention Secours Civiques 1", pour une dizaine d'agents municipaux, les 28 et 29 avril 2011, et pour un montant de 600€
3-mai	11-87	Animations par des intervenants de la compagnie PROD'EVEN sur le thème du code de la route, pour les élèves de l'école élémentaire du centre, le 12 mai 2011 et pour un montant de 1 135,00€
3-mai	11-88	Ateliers "d'expression corporelle" animés par un chorégraphe (M. CIANCI) pour les élèves de l'école maternelle du centre, sur une période de 8 jours, et pour un montant de 750,00€
5-mai	11-89	Convention passée avec l'association PIKLER LOCZY de France, relative à une journée de formation, le 20 mai 2011 pour 2 agents des crèches, sur le thème "être accueillant dans un lieu d'accueil parents-enfants", et pour un montant de 280€
3-mai	11-90	Convention de mise à disposition à titre gratuit, de deux bureaux situés à la Maison des associations, au profit de l'association "Club Orcéen pour la promotion de l'informatique", pour une durée d'un an à compter du 1er mai 2011, renouvelable au maximum 3 fois
5-mai	11-91	Convention de mise à disposition à titre gracieux de l'église d'Orsay, par l'Association Saint-Martin Saint-Laurent, le 18 juin 2011, dans le cadre d'Orsay en musique
5-mai	11-92	Contrat avec l'ASSOCIATION MELANINE MOBILE VIBE pour une fourniture de prestation musicale dans le cadre d'Orsay en musique, le 17 juin 2011, et pour un montant de 700€

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PARVEZ qui demande des précisions sur certaines décisions :

- Décision n°11-70 (quel est le type de véhicule concerné ?)

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un véhicule frigorifique pour les livraisons du service restauration.

- Décision n°11-76 (quelle est la destination du logement mis au profit du CCAS ?)

M. le Maire indique que le logement est attribué en tant que logement de fonction au directeur des résidences pour personnes âgées qui vient d'être recruté.

- Décision n°11-78 (pendant combien de temps ce véhicule sera à disposition ?)

M. le Maire précise que ce véhicule a été acheté afin de parfaire l'entretien du terrain synthétique. Il pourra également être utilisé pour le balayage des allées du cimetière.

- Décision n° 11-81 (Pourquoi une association et pas une société pour cette prestation et son montant ?)

La fête du personnel a pour thème cette année «les Caraïbes » et cette association propose une formule antillaise (repas exotique). Le montant définitif sera fonction des personnels inscrits à la fête.

2011-28 – FINANCES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2010 – BUDGET COMMUNE

Le compte de gestion du receveur est soumis au Conseil municipal à la même séance que le vote du compte administratif. Les résultats du compte de gestion doivent concorder avec ceux du compte administratif du Maire.

Il comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion, y compris celles effectuées pendant la période complémentaire. Ces opérations sont rattachées à la dernière journée de la gestion.

Il présente la situation générale des opérations de la gestion en distinguant :

- la situation au début de la gestion établie sous forme de bilan d'entrée
- les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion
- la situation à la fin de la gestion, établie sous forme de bilan de clôture
- le développement des opérations effectuées au titre du budget
- les résultats de celui-ci
- les recouvrements effectués et les restes à recouvrer
- les dépenses faites et les restes à payer
- les crédits annuels
- l'excédent définitif des recettes

	Résultat de clôture 2009	Report de l'exercice 2009	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Fonctionnement	1 851 341,62 €	1 202 094,09 €	3 402 282,14 €	4 604 376,23 €
Investissement	- 2 312 515,28 €	- 2 312 515,28 €	- 1 283 415,33 €	- 3 595 930,61 €
Total	- 461 173,66 €	- 1 110 421,19 €	2 118 866,81 €	1 008 445,62 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Constate** la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2010 et le compte administratif 2010 de la commune :

	Résultat de clôture 2009	Report de l'exercice 2009	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Fonctionnement	1 851 341,62 €	1 202 094,09 €	3 402 282,14 €	4 604 376,23 €
Investissement	- 2 312 515,28 €	- 2 312 515,28 €	- 1 283 415,33 €	- 3 595 930,61 €
Total	- 461 173,66 €	- 1 110 421,19 €	2 118 866,81 €	1 008 445,62 €

- **Prend acte** du compte de gestion du Trésorier, Monsieur Pierre AUGÉ, comptable de la commune d'Orsay, pour l'exercice 2010, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Une exécution budgétaire caractérisée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la réalisation de deux projets d'investissement du contrat départemental sans emprunt nouveau.

I. Comparaison par rapport aux prévisions du budget primitif 2010

FONCTIONNEMENT :

Le budget primitif voté en mars 2010 a fait l'objet d'une seule Décision Modificative en décembre, soulignant la qualité des prévisions budgétaires. Tout en optimisant la qualité de service public, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de générer une épargne brute supérieure de 0,7 M€ aux prévisions : 3,6 M€ contre une estimation de 2,9 M€. Ce résultat, associé à la perception par la ville des subventions d'investissement inscrites au budget, a permis de ne pas recourir à un nouvel emprunt budgété à hauteur de 0,47 M€. En conséquence la dette de la ville a, cette année encore, diminué plus que prévu. Le capital restant dû s'élève fin 2010 à 32,6 M€ alors que l'estimation était de 33,1 M€.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement repose en premier lieu sur **les dépenses de personnel qui en représentent 57 % des charges réelles**. Malgré un certain nombre de revalorisations statutaires (point d'indice ; agents de catégorie C), grâce à une optimisation de la gestion, la dépense a été inférieure de 83 623 € aux prévisions budgétaires.

Les charges à caractère général ont aussi été inférieures aux estimations pour un montant de 233 173 €. Les dépenses en achat de fournitures et prestations de services baissent de 67 291 € grâce à la mise en œuvre d'une politique d'achat public efficace.

Malgré une baisse inscrite au budget 2010, les dépenses en honoraires, frais d'acte et de contentieux ainsi que les dépenses diverses restent inférieures au prévisionnel d'environ 16 %.

En alimentation, en raison de l'augmentation des prix des denrées alimentaires en fin d'année et de l'introduction de produits dits « bio » dans les repas, la dépense dépasse le budget prévisionnel à hauteur de 1,8% soit 9 322 € sur un budget de 524 222 €.

Les montants prévus pour le CCAS et pour les subventions aux associations ont été utilisés dans leur quasi totalité.

Les intérêts d'emprunts, encore très élevés (1,5 M€), ont pu être diminués de 16 000 € en bénéficiant des faibles taux appliqués aux emprunts à taux variables et à une veille permanente sur le principe de trésorerie « zéro ».

Les droits de stationnement n'atteignent pas le prévisionnel budgétaire à cause de nombreux actes de vandalisme rendant hors d'usage certains de nos horodateurs.

Cette « perte » est compensée par une réalisation supérieure concernant les droits de mutation à hauteur de 172 910 €, en raison d'une relance légère de l'activité immobilière en 2010.

INVESTISSEMENT :

En investissement, les dépenses prévues d'entretien du patrimoine et de renouvellement de petits équipements ont été exécutées. A ces dépenses, se sont ajoutées des dépenses imprévues (travaux gymnase Marie-Thérèse Eyquem, remplacement matériel de gymnastique suite à inondation, travaux d'assainissement eaux pluviales, etc.) auxquelles il a fallu faire face. Deux chantiers du contrat départemental ont été achevés en 2010 : l'extension de l'école maternelle de Mondétour et la réalisation d'un terrain de football synthétique.

Les dépenses des conseils de quartier en investissement se sont élevées à 32 000 € et ont essentiellement concerné des travaux de voirie (sécurité).

Au total, comme le montre la faiblesse du niveau des dépenses à inscrire en restes à réaliser sur 2011, on constate en dépenses d'investissement, une réalisation conforme au budget primitif 2010. Les écarts constatés s'expliquent par :

- Une gestion optimisée des marchés publics permettant de négocier les tarifs et suivre l'évolution des chantiers de travaux.
- Le report de certaines dépenses d'investissement pour lesquelles un approfondissement des dossiers techniques était nécessaire (acquisition de matériels pour la restauration scolaire, mise en œuvre du « portail famille », etc.).

Les recettes d'investissement sont légèrement supérieures aux inscriptions du budget primitif 2010 alors même qu'aucun emprunt nouveau n'a été levé sur cette période. La politique de financement adaptée aux projets d'investissement de la commune porte donc ses fruits en 2010 permettant ainsi de ne pas faire supporter un déficit sur la section d'investissement du budget 2011.

En conclusion, en 2010, une gestion rigoureuse, sans augmentation des taux communaux a permis un bon fonctionnement des services publics rendus aux Orcéens, tout en diminuant la dette et en mettant en œuvre de nouveaux investissements.

Ci-dessous, le compte administratif 2010 est présenté en détail, chapitre par chapitre, en le comparant au compte administratif de l'année antérieure.

II. Comparaison par rapport au compte administratif 2009

A. Les résultats 2010 et l'épargne brute

1) Les résultats 2010

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 2010 est excédentaire de 4,6 M€. Celui-ci permet de compenser le déficit de la section d'investissement qui se monte à 3,6 M€.

	Résultat reporté de l'exercice 2009	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-2 312 515,28 €	-1 283 415,33 €	-3 595 930,61 €
Fonctionnement	1 202 094,09 €	3 402 282,14 €	4 604 376,23 €
Total	-1 110 421,19 €	2 118 866,81 €	1 008 445,62 €

2) L'état des restes à réaliser 2010

En dépenses, les restes à réaliser s'élèvent à 0,2 M€ contre 0,8 M€ en 2009 :

Libellé engagement	nature	fonction	solde engagement
Décision 08/110 - Elaboration PLU	202	824	6 956,42
ETUDE HYDROGEOLOGIQUE CAPTAGE A	2031	824	3 468,40
ACHAT DE 2 PLAQUES ELECTRIQUES	2158	64	444,67
Achat alarme anti intrusion - P	2158	413	1 303,64
CONSOLE AUDITORIUM	2158	314	2 058,03
Charnieres rugby	2158	412	1 901,64
Filets tennis	2158	412	1 500,00
Lave linge et sèche linge	2158	020	1 299,45
REFECTION DE FOSSE GYMNASSE EYQU	2158	411	7 661,99
coffret électrique	2158	024	1 343,35
COMMANDE DE MOBILIER	2184	211	1 000,00
COMMANDE DE MOBILIER	2184	212	779,45
COMMANDE DE MOBILIER	2184	212	1 797,59
Mobilier	2184	64	315,74
Mobilier	2184	64	1 919,99
Mobilier	2184	020	75,00
commande de petit équipement	2188	421	933,88
2010-02 SOUS TRAITANT 3 - FO ET	2312	412	11 960,00
AVENANT N°1	2312	412	12 202,12
Aménagement terrain de foot -	2312	412	29 718,33
MARCHE 2010-04 - HONORAIRES SUP	2312	412	1 576,99
MARCHE 2010-10 - AVENANT N°1	2312	412	8 709,87
SOLS SPORTIFS	2312	412	7 839,12
CONTRAT 09008DRIDEAUX METALLIQU	2313	020	13 550,68
Changement des vitres divers bâ	2313	212	576,47
DECISION 09-101 EXTENSION MONDE	2313	211	3 349,20
MARCHE 08/82 - AVENANT N2	2313	211	1 063,54
MISE EN CONFORMITE ASCENSEUR H	2313	020	2 235,22
Marché 10-32 - lot 3 - Etanchéi	2313	211	13 538,72
Marché Mondétour 10/37 lot 8 -	2313	211	5 549,45
Marché Mondétour 10/39 - lot10	2313	211	2 690,55
Rénovation de la chaufferie - s	2313	413	2 152,80

Libellé engagement	nature	fonction	solde engagement
TX URGENTS CONDUIT CHEMINE PRIM	2313	212	9 578,17
Travaux de ventilation - HDV -	2313	020	690,97
Travaux divers sites	2313	71	1 300,00
Vérification des travaux avant	2313	212	1 435,20
Changement des vitres divers bâ	2315	411	601,59
Changement des vitres divers bâ	2315	421	263,12
Commande de Badgeuse - Hotel de	2315	020	2 124,14
DECISION 07-16 Assistance M.O.	2315	822	2 152,80
DECISION 08/90 DOSSIERS DEMANDE	2315	822	30 000,00
DECISION 08/91 AFFICHAGE DYNAMI	2315	822	1 481,91
Marché 08/91 - Avenant n°1 et 2	2315	822	2 104,98
Remplacement de vitres - Bâtiment	2315	64	364,78
Remplacement de vitres - Bâtiment	2315	33	236,81
Remplacement de vitres - Bâtiment	2315	71	222,46
Remplacement de vitres - Bâtiment	2315	61	303,78
Travaux affichage - Gare du Gui	2315	822	11 467,25
Marché 01/08*01 - Hors forfait	21534	814	2 619,10
TOTAL général			216 266,56

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 0,4 M€ :

Libellé engagement	nature	fonction	solde engagement
RESERVE PARLEMENTAIRE SENATRICE	1321	211	40 000,00
SUBVENTION CNDS TERRAIN SYNTHET	1321	412	95 000,00
TOITURE VEGETALISEE ECOLE MAT MONDETOUR	1322	211	10 890,00
CONTRAT DEPARTEMENTAL	1323	211	65 613,00
TERRAIN SYNTHETIQUE – CONTRAT DEPARTEMENTAL	1323	412	183 300,00
SOLDE TLE 2009	10223	01	1 346,00
SOLDE TLE 2010	10223	01	13 157,00
	Total		409 306,00

Le résultat final de l'exercice 2010:

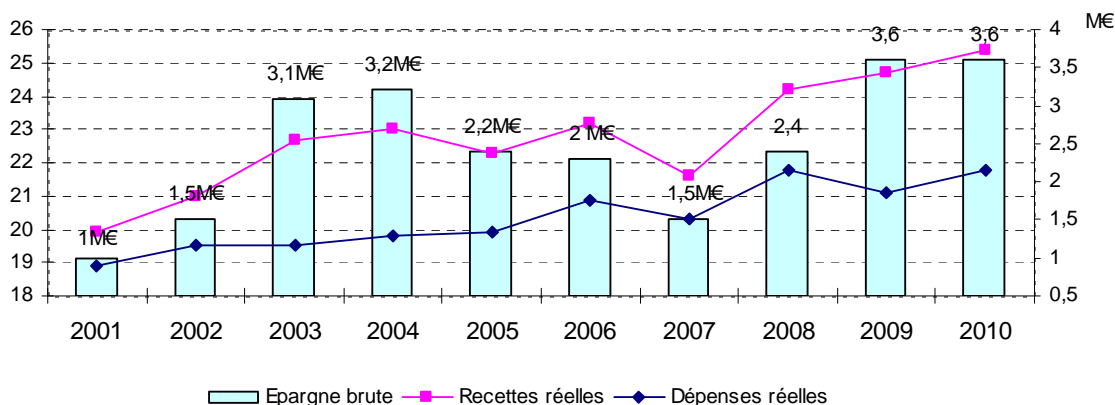
- Résultat de la section fonctionnement : + 4 604 376,23 €
- Résultat de la section investissement : - 3 595 930,61 €
- Solde des restes à réaliser : + 190 886,64 €
- Résultat de la section investissement avec RAR : - 3 405 043,97 €
- Résultat de fonctionnement reporté : + 1 199 332,26 €

L'affectation définitive du résultat 2010 sur le budget 2011 sera opérée par le vote d'un Budget Supplémentaire.

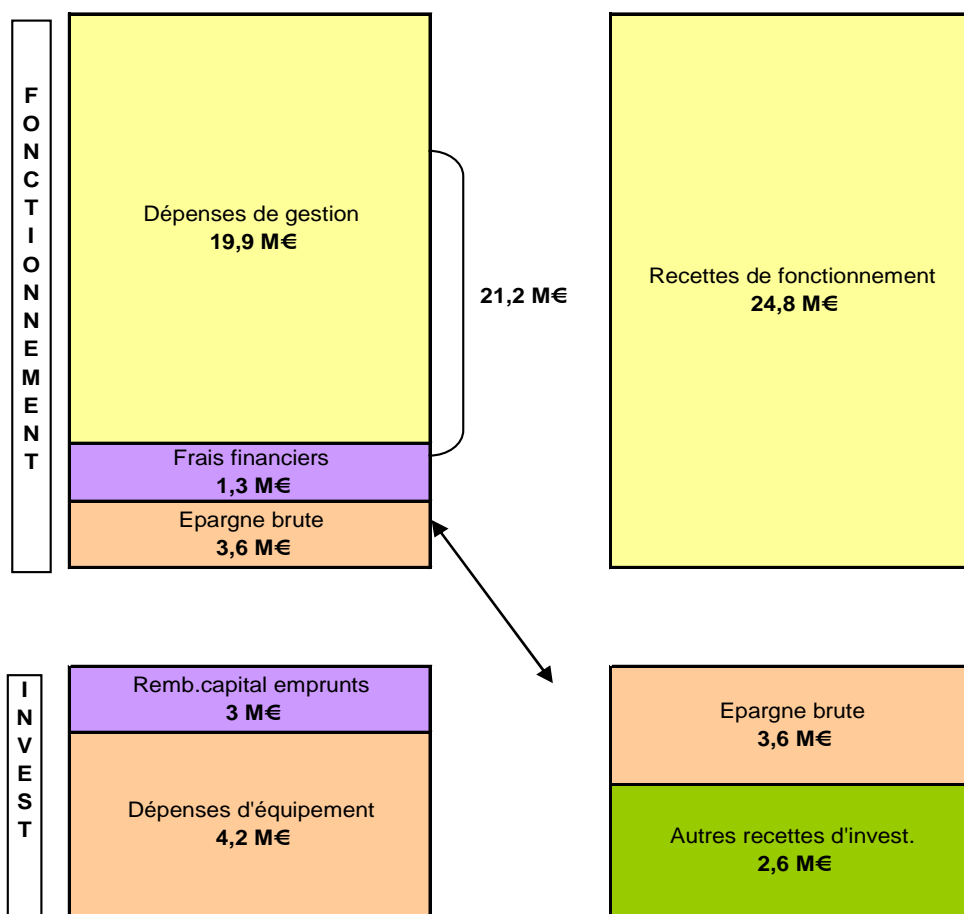
3) L'évolution de l'épargne brute et la structure du compte consolidé

L'année 2010 est marquée par un accroissement de l'épargne brute pour atteindre un niveau de 3,6 M€. Cette épargne brute a permis de couvrir en partie le remboursement du capital de 3 M€ et de financer les investissements nouveaux.

Evolution de l'épargne brute et de ses composantes



Le schéma ci-dessous permet d'apprécier **les dépenses et recettes réelles nettes** en sections de fonctionnement et d'investissement (hors charges et produits exceptionnels).



B. La section de fonctionnement

1) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent en dépenses de gestion courante (20,1 M€) auxquelles on ajoute les charges financières (1,5 M€) et charges exceptionnelles et provisions (0,2 M€) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement (soit 21,8 M€).

- a) **Les dépenses de gestion courante** recouvrent les charges à caractère général, les charges de personnel, l'amende due au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, et les autres charges de gestion courante. Elles augmentent de 1,23 % par rapport à 2009.

Dépenses de gestion courante	CA 2009	CA 2010	Ecart en valeur	Ecart en %
011 Charges à caractère général	5 473 701,10 €	5 711 388,95 €	237 688 €	4,34%
012 Charges de personnel	12 353 809,72 €	12 515 358,00 €	161 548 €	1,31%
014 Amende SRU	191 204,00 €	191 500,00 €	296 €	0,15%
65 Autres charges de gestion courante	1 847 828,07 €	1 692 986,42 €	-154 842 €	-8,38%
Total	19 866 542,89 €	20 111 233,37 €	244 690 €	1,23%

✓ Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement	CA 2009	CA 2010	Ecart en valeur	Ecart en %
Achats de prestations	358 984 €	417 707 €	58 723 €	16,36%
Achat de fluides	1 143 136 €	1 213 973 €	70 838 €	6,20%
Alimentation	510 041 €	533 545 €	23 504 €	4,61%
Autres achats (fournitures voirie, bâtiments, etc)	567 729 €	589 719 €	21 990 €	3,87%
Contrats de prestations et de maintenance	1 885 469 €	1 981 439 €	95 970 €	5,09%
Primes d'assurances	140 843 €	55 172 €	-85 671 €	-60,83%
Etudes, documentation, formation	105 910 €	80 949 €	-24 960 €	-23,57%
Honoraires	109 562 €	85 308 €	-24 254 €	-22,14%
Annonces, publications, fêtes et cérémonies	199 206 €	300 365 €	101 160 €	50,78%
Frais de transport	142 951 €	143 277 €	326 €	0,23%
Déplacements, missions, réceptions	15 788 €	9 875 €	-5912 €	-37,45%
Frais d'affranchissement et télécommunication	100 003 €	85 082 €	-14 922 €	-14,92%
Autres frais	50 337 €	64 185 €	13 848 €	27,51%
Taxes foncières et autres taxes	143 742 €	150 791 €	7049 €	4,90%
Total	5 473 701 €	5 711 389 €	237 688 €	4,34%

Elles s'élèvent à 5,7 M€ au total soit une augmentation de 4,34 %, résultant :

- + 70 838 € pour le paiement des fluides s'expliquant en partie par les révisions de tarifs sur le gaz, l'électricité et la hausse du coût des fluides.
- + 23 504 € en alimentation : Cette hausse s'explique par un double effet : par l'intégration supplémentaire de produits dits « Bio » mais aussi par la hausse des tarifs des matières premières subie par la ville lors de la révision du prix.

- - 85 671 € pour les primes d'assurance qui ont fortement baissé suite à la renégociation des marchés d'assurance.
- - 24 254 € pour la rémunération d'intermédiaires et honoraires. Cette ligne regroupe aussi bien les frais d'avocats, que les demandes de conseils juridiques et les rémunérations pour des prestations intellectuelles.
- + 7 049 € : taxes foncières et autres taxes payées par la ville.
- + 101 160 € dont 55 704 € en publications s'expliquant par la création du livre sur la ville d'Orsay (« Orsay d'un siècle à l'autre ») mais aussi par l'augmentation du nombre de publications d'avis de publicité pour les marchés publics ainsi que pour les annonces de recrutement dans les magazines spécialisés. Ce poste comprend aussi une hausse de 23 795 € pour les fêtes et cérémonies (notamment lors de la réalisation d'« Orsay sous les sapins » dont le coût a été en partie compensé en recettes de fonctionnement par des subventions).

✓ **Les charges de personnel**

La dépense s'établit à 12,5 M€ avec un effectif légèrement supérieur fin 2010 par rapport à l'an dernier, soit une progression de 1,31 % par rapport à 2009 s'expliquant par la conjonction de :

~ l'impact du GVT (glissement vieillesse technicité) traduisant l'effet des progressions des carrières des agents territoriaux, soit en moyenne 3 à 4 % de la masse salariale indiciaire,

~ le paiement des heures supplémentaires (102 649 € payés en 2010).

~ de l'effet de "Noria", illustrant la transition générationnelle liée à l'accélération des départs en retraite et le recrutement de collaborateurs en début de carrière,

- ✓ **Atténuation de produits : l'amende SRU** : est équivalente à celle de l'année 2009. Ce reversement de fiscalité est opéré en fonction du nombre de logements sociaux manquants (n = 984) par rapport au nombre de résidences principales de l'exercice N - 1.

✓ **Les autres charges de gestion courante**

	2009	2010	Ecart en valeur	Ecart en %
Syndicats	38 090 €	23 849 €	-14 241 €	-54,47
SIEI : Syndicat Inter. pour l'Enfance Inadaptée	13 474 €	13 310 €	-163 €	-1,24
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours	1 007 €	999 €	-8 €	-0,81
SICOMU : Syndicat Inter.Cimetière Ormes aux Moineaux des Ulis	9 540 €	9 540 €	0 €	
SIEVYB : Syndicat Inter. Equipement vallée Yvette et Bièvre	2 492 €		-2 492 €	-99,93
STIF : Syndicat des transports parisiens	11 577 €	0 €	-11 577 €	
SIEVYB : ICNE	102 121 €	0 €	-102 121 €	
CRD Vallée de Chevreuse	56 999 €	49 622 €	-7 377 €	-13,08
Quotients	20 000 €	14 622 €	-5 378 €	-24,44
Intervenante musicale	36 999 €	35 000 €	-1 999 €	-5,81
Participations obligatoires aux écoles privées	82 940 €	78 008 €	-4 932 €	-5,35
Cours Secondaire Orsay	37 700,00 €	35 380 €	-2 320 €	-5,97
OGEC Sainte Suzanne	45 240 €	42 628 €	-2 612 €	-4,90
Délégation Service Public	114 000 €	119 000 €	5 000 €	2,11
MJC (cinéma)	114 000 €	119 000 €	5 000 €	4,19
Subventions aux associations	696 205 €	736 647 €	40 442 €	6,10
Indemnisation des élus	179 992 €	183 970 €	3 978 €	2,40
Autres (régularisations, annulation de titres etc.)	4 481 €	5 890 €	1 409 €	2,88
Subventions au CCAS	573 000 €	496 000 €	-77 000 €	-14,47
Total	1 847 828 €	1 692 986 €	-154 841 €	-8,34

Elles représentent 1,7 M€ en 2010 contre 1,8 M€ en 2009.

- - 14 241 € : participations obligatoires aux syndicats :
 - Sievyb : - 2 492 € suite à la dissolution du syndicat
 - STIF : - 11 577 : cette participation correspond au remboursement effectué au STIF, en N +1, de l'investissement réalisé par ce dernier lors de la construction du parc de stationnement boulevard Dubreuil. En 2009, trois versements correspondant aux années 2005, 2006 et 2007 ont été réalisés + rattachement de l'exercice 2008. En 2010, aucune écriture n'a été passée.
- - 77 000 € subvention au CCAS en raison d'une réorganisation de la gestion des repas aux RPA ainsi que l'optimisation des dépenses du CCAS.

b) Les charges financières

Elles passent de 1,8 M€ en 2009 à 1,5 M€ en 2010. Elles bénéficient surtout des effets du désendettement amorcé en 2008 et poursuivi en 2009 et 2010. Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt a joué favorablement en 2010 sur les emprunts à taux variable. Enfin, la gestion de la trésorerie « zéro » permet de générer des économies de frais financiers de l'ordre de 35 000 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement recouvrent les recettes de gestion courante (25,2 M€), les produits financiers (0,2 M€) et les produits exceptionnels (0,3 M€).

Les recettes de gestion courante

Le volume de ces recettes augmente de 0,14 M€ par rapport à 2009 essentiellement au regard de l'évolution du chapitre 73 (contributions directes et attribution de compensation)

Recettes de gestion courante	CA 2009	CA 2010	Ecart en valeur	Ecart en %
013 Atténuation de charges	173 542 €	252 984 €	79 442 €	45,78%
70 Produits des services	3 001 674 €	2 903 813 €	-97 861 €	-3,26%
73 Impôts et taxes	17 303 576 €	17 711 418 €	407 842 €	2,36%
74 Dotations et participations	4 105 498 €	4 009 202 €	-96 296 €	-2,35%
75 Autres produits de gestion courante	487 019 €	342 754 €	-144 265 €	-29,62%
Total	25 071 308 €	25 220 171 €	148 863 €	0,59%

✓ Les atténuations de charges

La progression des recettes du chapitre 013 en atténuation de charges provient :

~ d'une part de l'extension aux congés maternités de la couverture des risques statutaires (assurance du personnel).

~ d'autre part, des subventions reçues de l'Etat dans le cadre du recrutement des 6 emplois aidés du dispositif Contrat Unique d'Insertion (CUI) - Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE).

✓ Les produits des services

Produits des services	CA 2009	CA 2010	Ecart en valeur	Ecart en %
Concessions dans les cimetières	49 660 €	51 718 €	2 058 €	4,14
Redevances funéraires	1 329 €	800 €	-529 €	-39,80
Occupation du domaine public	46 655 €	44 005 €	-2 650 €	-5,68
Redevances à caractère sportif	440 033 €	440 884 €	851 €	0,19
Redevances petite enfance	622 554 €	633 221 €	10 667 €	1,71
Redevances service jeunesse	3 815 €	8 857 €	5 042 €	132,16
Redevances CLM	219 879 €	209 958 €	-9 921 €	-4,51
Restauration (scolaire et CCAS)	855 333 €	734 424 €	-120 909 €	-14,14
Etudes	95 977 €	97 685 €	1 708 €	1,78
Classes de découvertes	49 515 €	38 990 €	-10 525 €	-21,26
Colonies de vacances	13 871 €	24 585 €	10 714 €	77,24
Cesfo	88 631 €	111 975 €	23 344 €	26,34
Autres recettes	75 785 €	42 626 €	-33 159 €	-43,75
Transferts CAPS mise à disposition des services (voirie)	216 135 €	241 585 €	25 450 €	11,77
Refacturation assainissement	222 500 €	222 500 €	0 €	0,00
Total	3 001 672 €	2 903 813 €	-97 859 €	-3,27

Ce chapitre d'un montant de 2,9 M€ enregistre une baisse de 3,27 %. L'analyse de ce poste conduit aux remarques suivantes :

- Une augmentation des concessions dans les cimetières (+ 4 %).
- Un maintien des recettes du stade nautique en 2010.
- Les recettes du service périscolaire décroissent sauf pour les colonies de vacances pour lesquelles un nombre de places plus important en 2010 a été attribué. La baisse est liée à la variation du niveau de revenus des parents qui a une incidence directe depuis la mise en œuvre de la prestation de service unique mise en place par la CAF et qui a remplacé le forfait.
- + 25 450 € de refacturation du personnel mis à disposition à la CAPS et des dépenses de voirie pour l'exécution de la compétence sur les 41 % de voiries transférées.

✓ Les Impôts et taxes

Les produits issus de la fiscalité s'établissent à 17,7 M€ et représentent presque 70 % des recettes de fonctionnement. Ces recettes sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation ont largement augmenté en 2010 (+ 20,7%).

Impôts et taxes	CA 2009	CA 2010	Ecart en valeur	Ecart en %
Contributions directes	12 664 958 €	12 910 904 €	245 946 €	1,94%
Attribution de compensation	3 488 772 €	3 572 740 €	83 968 €	2,41%
Autres reversements de fiscalité	0 €	4 677 €	4 677 €	100,00%
Droits de stationnement	99 335 €	87 469 €	-11 867 €	-11,95%
Taxe sur l'électricité	299 607 €	297 462 €	-2 145 €	-0,72%
Taxe sur publicité	7 309 €	-	-7 309 €	-100,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	694 482 €	838 168 €	143 685 €	20,69%
Autres taxes div. Compen. Nuisances sonores aéroport	49 113 €	0 €	-49 113 €	-100,00%
Total	17 303 576 €	17 711 418 €	407 842 €	2,38%

- La Taxe sur la publicité n'a pas été réalisée au 31/12/2010 et sera impactée directement sur le budget 2011.

- Autres taxes diverses : concerne le fonds de compensation sur les nuisances aéroportuaires. Cette recette est en général notifiée au 31/12 et donc rattachée à l'exercice considéré. Celle-ci ne

nous a toujours pas été transmise et n'apparaît donc pas au compte administratif de l'exercice 2010. Elle devrait donc apparaître en recette supplémentaire sur le budget 2011.

- Les contributions directes

	2009			2010			Evolution 2010/2009		
	Bases définitives	Taux	Produit encaissé	Bases définitives	Taux	Produit encaissé	Bases déf.	Taux	Produit encaissé
Taxe d'habitation	34 467 632 €	17,92%	6 176 600 €	34 860 860 €	17,92%	6 247 066 €	1,14%	0,00%	1,14%
Taxe foncière	24 950 055 €	25,52%	6 367 254 €	25 728 113 €	25,52%	6 565 814 €	3,12%	0,00%	3,12%
Taxe foncière (non bâti)	73 336 €	93,32%	68 437 €	73 233 €	93,32%	68 346 €	-0,13%	0,00%	-0,13%
Sous-total	59 491 023 €		12 612 291 €	60 662 211 €		12 881 226 €	1,97%		2,13%
Rôles supplémentaires			52 667 €			29 678 €			
Total général			12 664 958 €			12 910 904 €			1,94%

Elles représentent 12,9 M€ et 74 % des recettes fiscales.

L'évolution des bases définitives : est due à la revalorisation des bases de valeurs locatives votée par le Parlement pour 1,2 % et à la hausse de la variation physique des biens (agrandissements, modifications de locaux et terrains). **Il n'y a pas eu d'augmentation des taux en 2010.**

- L'attribution de compensation

L'attribution de compensation versée par la CAPS augmente 83 967 € en 2010 par rapport à 2009 qui avait connu une régularisation transférée de charges à hauteur de - 116 847 €.

✓ **Les dotations et subventions**

Dotations et subventions	CA 2009	CA 2010	Ecart en valeur
Dotation forfaitaire : Etat	2 968 836 €	2 900 772 €	-68 064 €
Dotation spéciale au titre des Instituteurs	5 558 €	5 616 €	58 €
Dotation Générale de Décentralisation	451 €	445 €	-6 €
Autres attributions et participations (emplois aidés, é	22 366 €	85 216 €	62 851 €
Département	208 701 €	165 444 €	-43 257 €
Groupement de collectivités à fiscalité propre (CAPS	0 €	7 500 €	7 500 €
Autres organismes CAF	748 874 €	694 487 €	-54 388 €
Etat - compensation au titre de la Taxe Professionnel	59 115 €	53 759 €	-5 356 €
Etat - compensation exonérations Taxe Foncière	20 000 €	20 042 €	42 €
Etat - compensation exonérations Taxe d'Habitation	71 596 €	75 721 €	4 125 €
Autres attributions et participations		200 €	200 €
Total	4 105 498 €	4 009 202 €	-96 295 €

Ce chapitre d'un montant de 4 M€ enregistre :

- une diminution relative de la participation de la CAF en 2010 car le CA 2009 a bénéficié d'une régularisation comptable au titre de l'année 2008, le solde du Contrat temps libre ayant été perçu en 2009, également première année de perception de la subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse.
- une diminution mécanique de la dotation forfaitaire de l'Etat, de 68 064 € directement liée au calcul inexact de l'INSEE pour la détermination de la population 2010. Un recours est en cours afin de faire modifier le calcul de la population qui pénalise la commune.
- Autre attributions et participations : + 62851 - cette ligne regroupe diverses dotations et subventions, dont + 22 000 € au titre de la perception d'une subvention pour l'appel à projets Dogondoutchi Niger (reversée directement à l'association). Par ailleurs, 41 647 € ont été perçus en emplois aidés.

✓ **Les autres produits de gestion courante**

Autres produits de gestion courante	CA2009	CA 2010	Ecart valeur	Ecart %
Revenus des immeubles (loyers communaux)	249 696	230 398	-19 298	-7,73%
Redevance versée par les fermiers	111 632	92 534	-19 098	-17,11%
Produits divers de gestions courantes	125 691	19 822	-105 869	-84,23%
Total	487 019	342 754	-144 265	-29,62%

Ce chapitre de 0,34 M€ enregistre :

- Une baisse des revenus des loyers communaux.
- Une baisse des recettes relatives à l'exploitation du marché d'approvisionnement dans le cadre de la DSP à hauteur de 7 914 € qui s'explique par une diminution de la fréquentation ainsi que sur les recettes du stationnement souterrain géré par Effia à hauteur de 11 183 €.
- Les autres produits concernés par la baisse s'expliquent par :
 - Un jeu d'écriture comptable (45 000 €) du chapitre 75 au Chapitre 70 sur le remboursement par la CAPS des charges locatives pour le Conservatoire (modification exigée par la Trésorerie d'Orsay suite à l'évolution en 2010 de la M14).
 - Le remboursement des fluides du Cinéma Tati par la MJC (- 2 089 €)
 - Les taxes de bureaux qui ont subi un réajustement en 2009 et pas en 2010 (3 086 €).

✓ **Les produits financiers :**

PRODUITS FINANCIERS	CA 2009	CA 2010	Ecart	Ecart %
REMBST PAR LA CAPS INTERETS EMPRUNTS TRANSFERES	39 004	39 104	100	0,26%
AUTRES PRODUITS FINANCIERS (dont produits Swap)	147 746	175 075	27 330	18,50%
TOTAL	186 750	214 179	27 430	14,69%

Ce chapitre connaît une hausse de 27 330 € principalement pour les raisons suivantes : l'échéance de versement du SWAP a lieu à la moitié de l'exercice budgétaire et est rattaché à l'exercice N-1. En 2010, le montant perçu au titre de 2009 et rattaché à 2009, a été supérieur de 31 616 € impacté sur l'exercice 2010.

✓ **Les produits Exceptionnels :**

Ils augmentent de 17 053 € par rapport au réalisé 2009. Le réalisé en 2010, s'explique par les remboursements d'assurance pour couvrir les sinistres à hauteur de 102 556 € (ex : dégradations mobiliers urbains, véhicules, inondations gymnase Marie-Thérèse Eyquem) ainsi que par une réalisation moins importante des rattachements fait sur l'exercice 2010 (dépenses rattachées à l'exercice 2010 donnant lieu à écritures comptables).

C. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

a) La répartition des dépenses d'équipement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7,2 M€ en 2010 dont 3,1 M€ affectés au remboursement de la dette. Aux investissements à caractère récurrent de l'ordre de 1,7 M€, il faut ajouter en 2010 la réalisation de deux projets d'envergure inscrits au contrat départemental :

- L'extension de la maternelle de Mondétour (1,15 M€).
- La réalisation d'un terrain synthétique de football (0,88 M€).

Par ailleurs, à ces projets programmés, se sont ajoutées des dépenses imprévues qu'il a fallu prendre en charge, telles que :

- l'acquisition de matériels de gymnastique pour 25 000 € suite aux inondations du gymnase Marie-Thérèse Eyquem en juin 2010.
- Les travaux de mise en sécurité des escaliers du passage du chemin de fer pour 70 000 €.
- La réfection d'une partie du plafond de l'auditorium pour 20 000 €.

Les principaux travaux concernent :

- Le mur de la Bouvèche : 7 351 €
- Les travaux portant sur les canalisations d'eaux pluviales au gymnase Marie-Thérèse Eyquem en juin 2010 : 20 769 €
- La réfection des escaliers du passage du chemin de fer : 70 900 €
- Le self service restauration scolaire du Guichet : 23 920 €
- Des investissements pour économie d'énergie (fenêtres, illuminations) : 114 000 €
- Le parking Montjay : 92 000 €
- La climatisation des cabines de projection du cinéma : 19 462 €
- L'élaboration du PLU : 37 270 €
- Des matériels informatiques (renouvellement plus logiciels) : 48 100 €
- La classe informatique mobile école élémentaire du Centre : 20 000 €
- L'aménagement du RAM : 2 663 €
- La sécurité sur la voirie (ralentisseurs, etc.) : 31 018 €
- La subvention pour surcharge foncière pour 134 900 €. Pour mémoire, elle est versée à un bailleur social pour la réhabilitation de 45 logements de la Résidence de l'Yvette pour en faire des logements sociaux.
- Des travaux de voirie : 457 665 €

Ventilation des dépenses d'équipement par secteur :

dépenses d'équipements : bâtiments	2009	2010
Bâtiments "culturels"	81 059 €	295 411 €
Bâtiment "scolaires" (dont extension Maternelle Mondétour)	487 843 €	1 482 935 €
Centre culturel Jacques Tati	15 233 €	29 762 €
Crèches	30 327 €	27 760 €
Hôtel de ville	15 319 €	48 293 €
Installations sportives	104 659 €	124 607 €
Autres bâtiments	207 811 €	52 496 €
Total	942 251 €	2 061 263 €

Dépenses de voirie et espaces verts	2009	2010
Assainissement	0 €	61 507 €
Contrat Régional	0 €	23 920 €
Eclairage public	181 726 €	114 773 €
Réfection voirie	462 514 €	339 676 €
Jalonnement et mobilier urbain	25 444 €	113 243 €
Espaces verts (dont terrain de football synthétique)	44 516 €	892 091 €
Véhicules	979 €	103 480 €
Jeux	74 080 €	28 678 €
Voiries conseils de quartiers *	35 212 €	0 €
Total	824 471 €	1 677 369 €

* les travaux relatifs aux conseils de quartiers ont été transférés en 2010 dans « autres services », (ci-dessous)

Achat d'équipement pour les autres services	2009	2010
Service achat	1 285 €	7 390 €
Conseils de quartier	0 €	62 472 €
Administration Générale	66 146 €	41 011 €
Urbanisme : surcharge foncière Résidence de l'Yvette	134 900 €	134 900 €
Fêtes et cérémonies	32 353 €	32 193 €
Matériel informatique	118 613 €	76 161 €
Sport-jeunesse	35 226 €	17 893 €
Petite enfance	13 611 €	23 176 €
Scolaire - restauration	39 067 €	45 283 €
Total	441 201 €	440 480 €

b) Les dépenses financières

L'amortissement du capital, financé intégralement par une partie de l'épargne brute, s'est élevé à près de 3,1 M€.

2. Les recettes d'investissement

Elles rassemblent les recettes d'équipement (subventions d'investissement reçues) pour 0,48 M€ et les recettes financières (FCTVA, TLE, divers) pour 1,8 M€, hors affectation du résultat.

a) Les recettes d'équipement

Recettes d'équipement	2009	2010
13 Subventions d'investissement reçues	166 000	480 751
16 Emprunts	-	-
Total	166 000	480 751

✓ **Les subventions d'investissement reçues** représentent 0,48 M€. Ces subventions concernent des demandes ponctuelles mais surtout la perception des premiers acomptes de subventions du conseil général dans le cadre de la réalisation de l'extension de l'école de Mondétour dans le cadre du contrat départemental.

Libellé	Subventions reçues en 2010					
	Conseil général	Etat	Sigeif	FFF	Autres	Total
Terrain de foot stabilisé				12 500		12 500
Fonds d'Aménagement Urbain		134 900				134 900
Ecole de Mondétour (contrat dép)	226 900					226 900
Mur Bouvêche	40 000					40 000
Terrain synthétique de football				5 000		5 000
Sigeif - R2			31 400			31 400
Edf - Article 8					4 700	4 700
Amendes		25 350				25 350
Divers						-
total	266 900	160 250	31 400	17 500	4 700	480 750

✓ **Les emprunts** : Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2010.

b) Les recettes financières

Recettes financières	2009	2010
10222 FCTVA	1 600 000	1 741 009
10223 TLE	202 000	97 960
27 Autres immobilisations financières (reprise dette transfert Caps)	135 000	242 299
Total	1 937 000	2 081 268

3. L'évolution de la dette

La politique de désendettement active menée par la municipalité a été poursuivie en 2010 : grâce notamment à la planification pluriannuelle des investissements et au contrôle des dépenses, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2009 et 2010.

Ainsi l'encours de la dette est passé de 35,7 M€ au 31/12/2009 à 32,6 M€ au 31/12/2010. Elle représente 1960 € par habitant contre 2 110 € au CA2009.

La capacité de désendettement qui exprime la durée nécessaire pour rembourser complètement la dette est de 9,1 ans contre 9,9 en 2009. Mesurée en année, elle correspond au rapport entre l'encours total de la dette au 31 décembre de l'année, et l'autofinancement dégagé au cours du même exercice.

M. le Maire donne la parole au rapporteur M. DORMONT, qui présente le compte administratif 2010 et tient à remercier M. DESSEROUER, Directeur des Finances et son équipe pour le travail réalisé.

M. le Maire rappelle que le compte administratif vise à vérifier l'exécution du budget et ne pas revenir sur les choix qui ont conduit à ce dernier.

La parole est donnée à M. LUCAS-LECLIN et retranscrit in extenso :

« Ce compte administratif confirme les réserves que l'on avait formulées lors du vote budgétaire. Il montre que l'on peut réduire la dette et la pression fiscale sur les Orcéens. Le niveau d'impôts et taxes sur les Orcéens aura augmenté de 20% cette année par rapport à votre arrivée et rappelle que dans mon calcul je prends bien en compte la partie des syndicats de communes.

Lors du budget, nous étions en faveur d'une réduction de quelques pourcents d'impôts et taxes, mais vous avez fait le choix de saigner les Orcéens.

La tactique est simple, on surestime les dépenses et puis, on minimise les recettes, en particulier les droits de mutation, comme ça vous pouvez montrer que vous n'avez pas le choix pour le budget et puis au compte administratif vous montrez que vous êtes un bon gestionnaire avec un magnifique ratio de dette sur épargne brute. On reconnaît bien que vous êtes un bon stratège politique mais au niveau sincérité ce n'est pas pareil.

Donc, c'est facile de se glorifier d'avoir des taux qui sont maintenus cette année, encore, mais du fait du matraquage qui a été opéré en 2008, vous profitez d'une assiette élargie pour les recettes et donc vous gagnez clairement tous les ans, parce que vous avez fait une grosse augmentation la 1^{ère} année, alors que vos dépenses, dues essentiellement au remboursement de la dette, elles n'augmentent pas dans les mêmes proportions.

Quelques petits points par rapport à la présentation qui a été faite :

J'aime beaucoup le fait que pour le conseil général, il y a des aides qui baissent et dans un montant pas très différent, l'Etat c'est la même chose mais là c'est la catastrophe ! C'est le désengagement de l'Etat. Il y a deux poids et mesures.

Ensuite, j'avais des petites questions sur le texte que l'on a eu : Vous citez des bâtiments culturels qui ont bénéficiés de 300.000 euros de travaux, je voulais savoir lesquels ? Qu'il y avait un véhicule pour 100.000 euros, je voulais confirmation de ce que c'était et si vraiment cette dépense avait été utile ?

Par ailleurs, il y a un endroit page 13, vous parlez de travaux de voiries à 457.665 euros et en page 14 ces travaux sont de 339.674 euros ?

Aussi, dans le compte administratif, dans les parties annexes, il y a des endroits où les pages sont bien « dézoomées » avec des caractères illisibles, je voulais savoir si cela avait été fait exprès, dans le tome 2, d'avoir des caractères illisibles.

Enfin, sur la dette, un sujet qui vous obnubile, je vous rappellerais que la dette n'était pas une mauvaise chose ! C'est même plutôt sain d'avoir de la dette, c'est un signe d'investissement pour l'avenir, Orsay, c'était une ville en bonne état en 2008, avec un taux d'équipement par habitants assez important, en tout cas plus important qu'un certain nombre de villes, donc on ne peut pas forcément se plaindre d'une qualité d'équipement et que ça coûte, c'est normal ça a un coût.

Et justement sur les investissements, on voit que vous avez du mal à tenir vos budgets, parce qu'on remarque les dépassements de budget sur les deux grands sujets que vous avez à cœur, en particulier la maternelle et le terrain de foot, dépassement de budget de 30 à 50%, ce n'est tout de même pas négligeable, la réfection de l'école aura coûté 800.000 euros aux Orcéens, au lieu des 400.000 euros prévus, c'est-à-dire le double. Le terrain synthétique a lui augmenté que de 30%, mais n'empêche qu'il fait courir un risque d'inondation aux riverains.

Quant on voit ces travaux là, on se dit qu'à la limite, ce n'est pas plus mal que vous ne fassiez pas trop d'investissement, histoire de ne pas trop mettre en danger les Orcéens.

Pour ces raisons, nous voterons contre ».

La parole est donnée à M. CHARLIN qui est surpris de ne pas avoir trouvé dans le tome 2 les comptes de la MJC et souhaite savoir si cela est normal et/ou légal ?

Il expose également un comparatif qu'il a fait entre le budget et le compte administratif de 2006 à 2010. Il a pu voir que depuis 2007 les dépenses sont de 6 à 9% au dessous de ce qui est réalisé, par contre les recettes sont à 0,4 voir 0,5%. Il a constaté que la population avait augmenté de 74 habitants alors qu'il avait été prévu 1000 voir 3000 habitants en plus, ce qui aurait fait augmenter la DGF. Il fait la même remarque que M. LUCAS-LECLIN sur le fait que les dépenses sont surestimées. Il rappelle qu'EnsemblePourOrsay réclame depuis longtemps une baisse des impôts équivalente à la variation des bases techniques. Il souligne également le fait que la municipalité optimise la qualité du service public mais que la mairie est fermée entre 12h et 14h, que le CLM (centre de loisirs maternel) de Mondétour a été fermé. Il trouve que le mot « qualité » est en trop. Il ajoute qu'il n'a jamais entendu dire de la part de la majorité que les travaux de voiries effectués sur Mondétour avaient été une erreur (dette faite par le SIEVYB). Il finit par une citation de

l'économiste M. Nicolas Baverez : « *La France, c'est une monnaie à l'allemande, des finances à la grecque, une compétitivité à l'italienne et des prélèvements sociaux à la suédoise* ». Alors, ce soir, pour la petite histoire, M. CHARLIN fait part d'une annonce de la chancelière Angela Merkel, qui a rappelé que l'Allemagne n'allait pas continuer à payer pour les gens qui prenaient leur retraite plus tôt et avaient plus de congés qu'eux, c'est-à-dire un certain nombre de pays du sud.

M. le Maire donne la parole à M. PERAL qui rappelle qu'il a quitté la majorité et fait parti désormais des minorités. M. PERAL explique que lorsqu'il était référent du Conseil de quartier de Mondétour, les habitants étaient plutôt contents de la rénovation des voiries sans cacher que cette rénovation avait contribué à la dette faite par le SIEVYB.

Il ajoute que les propos de M. LUCAS-LECLIN n'étaient pas fondés. Les Orcéens ne pensaient pas être « saignés » et que la ville avait de bons gestionnaires, en particulier M. DORMONT doté de grandes compétences en matière de finances. Cependant, M. PERAL souhaite voir également diminuer les impôts des Orcéens et donne un exemple simple de gaspillage de l'argent public : « *j'ai reçu un courrier de la CAPS, affranchi à 0.52€ + enveloppe + temps passé, alors que nous avons tous ou presque une boîte email. La CAPS aurait pu économiser cet envoi* ».

Il conclut en disant qu'il votera pour ce budget élaboré pendant qu'il faisait partie de la majorité et demandera en revanche pour le prochain budget une réduction d'impôts pour les Orcéens.

M. DORMONT répond que le budget est estimé correctement, au mieux des dépenses et des recettes et qu'il n'y a rien de pervers dans l'élaboration du budget.

Cependant, il explique qu'il y a des incertitudes et prend deux exemples : la taxe d'habitation qui fluctue selon les logements occupés ou pas et les dotations de l'Etat qui évoluent en fonction des effets de la loi de finances.

M. DORMONT rappelle aussi qu'en 2007 et avant 2007, il y a eu une première manipulation pour sortir le SIAHVY du budget municipal (150.000 euros) que les statuts ont été changés pour passer en centimes syndicaux. Il y a eu des travaux réalisés en août 2007 sur le terrain de football alors que le bon de commande a été établi en février 2008 (150.000 euros) et finit par l'exemple des factures de fluides du dernier trimestre 2007 payées en 2008.

Il fait un rappel du rapport de la chambre régionale des comptes et cite : « *l'endettement par habitants s'élève dans ces conditions à près du triple de celui des communes comparables* » ce qui entraîne des répercussions sur les finances.

M. DORMONT lit un extrait du rapport de la préfecture sur la réflexion de la situation financière de la Commune : « *celle-ci s'améliore en 2009 mais reste délicate, elle se caractérise par un endettement et une pression fiscale élevés. La Commune doit poursuivre la limitation de ses investissements et la maîtrise de ses charges de fonctionnement* ».

M. DORMONT explique que les dépenses en voirie, ont été excessives, sans rapport avec les possibilités de la Commune, d'où un endettement élevé.

En ce qui concerne le rapport de la MJC, M. DORMONT répond que le compte administratif peut être voté jusqu'au 30 juin et que d'ici cette date ce rapport sera en la possession de la Commune et transmis aux autorités préfectorales.

Il explique que la baisse la plus importante de la population provient des résidences universitaires, en rénovation, ainsi qu'une baisse du nombre des résidences secondaires. De plus, l'INSEE a un moyen de calcul erroné concernant le recensement des communautés à Orsay. La densité de population a tendance à baisser passablement mais ce n'est pas spécifique à Orsay.

M. CHARLIN reformule sa question suite aux explications de M. DORMONT : « *Pouvons-nous voter le compte administratif sans le rapport de la MJC ?* »

M. Le Maire répond par l'affirmative et explique que les comptes sont en cours de certification. Il précise que l'important est que le compte administratif soit en préfecture avant le 30 juin.

M. le Maire rappelle que le vote du compte administratif, qui va avoir lieu, hors de sa présence, est un vote non politique mais qui atteste la sincérité de l'exécution du budget.

M. le Maire réexplique que les taux communaux n'ont pas augmenté de 20%, comme l'affirme M. LUCAS-LECLIN, mais de 11% et que ce taux vient du fait du « fameux » budget non voté par la précédente municipalité avant les élections.

M. le Maire ajoute qu'il n'est pas contre les travaux de voiries, nécessaires, mais dit qu'il aurait fallu les étaler dans le temps et qu'il convient d'adapter les dépenses à la capacité financière de la Commune.

Pour compléter les explications de M. DORMONT, M. le Maire ajoute que l'Etat a baissé ses règles d'attribution, que le Conseil Général, par délibération, se « colle » aux aides de l'Etat ce qui veut dire que si l'Etat effectue des baisses, le Conseil Général en fait de même. A l'inverse, si l'Etat augmente ses aides, le Conseil Général suivra.

Concernant les droits de mutation, ils n'ont pas été sous-estimés, ils ont été établis sur une base raisonnable et le surplus des droits de mutation a été utilisé pour réduire la dette.

Les travaux dont la ville a tant besoin auraient été effectués si la dette laissée n'était pas si importante, la commune aurait eu 1,5 millions d'euros supplémentaire à engager (au lieu des 500.000 euros de travaux en 2010).

M. le Maire répond à M. CHARLIN que l'évolution de la population, sur le mandat, sera déterminée en 2014, ainsi que la qualité du service public entre mars 2008 et la fin du mandat, les Orcéens prononceront sur ces évolutions en mars 2014

Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à Mme Marie-Pierre DIGARD, première Adjointe au Maire :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 5 voix contre (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, M. Vitry, Mme Parvez), 2 abstentions (M. Aumette, M. Charlin) :

- **Constate** la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2010 et le compte administratif 2010 de la commune.
- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2010 comme suit :

a. Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Budget 2010	CA 2010
011 charges à caractère général	5 944 562,00 €	5 711 388,95 €
012 charges de personnel	12 598 981,00 €	12 515 358,00 €
014 atténuation de produits	191 500,00 €	191 500,00 €
042 opérations d'ordre transferts entres section	846 300,00 €	845 923,59 €
65 Autres charges de gestion courante	1 762 364,00 €	1 692 986,42 €
66 charges financières	1 552 250,00 €	1 546 680,99 €
67 charges exceptionnelles	40 000,00 €	12 233,91 €
68 dot amort provision pour risques et charges	209 700,00 €	209 700,00 €
Total dépenses	23 145 657,00 €	22 725 771,86 €
023 Vir.à la section invest.	3 712 932,09 €	
Total dépenses	26 858 589,09 €	22 725 771,86 €

Recettes de fonctionnement	Budget 2010	CA 2010
013 atténuation de charges	191 000,00 €	252 983,62 €
042 opérations d'ordre transferts entre sections	391 000,00 €	388 067,26 €
70 ventes de produits prest.	2 996 484,00 €	2 903 812,64 €
73 ressources fiscales	17 597 788,00 €	17 711 418,47 €
74 dotations subventions et participations	3 836 223,00 €	4 009 202,04 €
75 Autres produits de gestion courante	390 800,00 €	342 753,60 €
76 produits financiers	210 200,00 €	214 179,22 €
77 Produits exceptionnels	43 000,00 €	305 637,15 €
Total recettes	25 656 495,00 €	26 128 054,00 €
c/002 Résultat de fonct.reporté	1 202 094,09 €	1 202 094,09 €
Total recettes	26 858 589,09 €	27 330 148,09 €

2) Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Total budget primitif 2010	CA 2010
16 emprunts et dettes assimilés	6 091 000,00	5 873 942,81
20 Immobilisations incorporelles	343 976,32	202 359,93
21 Immobilisations corporelles	993 976,08	756 183,47
23 Immobilisations en cours	3 737 042,34	3 220 568,43
27 autres immobilisations financières	0,00	
4541 Travaux exécutés d'office pr cpte de tier	0,00	
040 opérations d'ordre transferts entres sect	391 000,00	388 067,26
041 opérations patrimoniales	3 485 695,00	3 434 114,89
	15 042 689,74	13 875 236,79
c/001 résultat d'investissement reporté	2 312 515,28	2 312 515,28
Total dépenses	17 355 205,02	16 187 752,07

Recettes d'investissement	Total budget primitif 2010	CA 2010
1068 Réserves	2 961 762,81	2 961 762,81
10 Dotations, FCTVA, TLE	1 870 000,00	1 838 969,37
13 Subventions équipement	747 427,20	480 751,33
2031 frais d'études	0,00	
16 Emprunt	3 468 300,92	2 788 000,00
27635 groupements de collectivités	212 787,00	242 299,47
024 cessions d'immobilisations	50 000,00	
040 opé d'ordre transferts entres sections	846 300,00	845 923,59
041 opérations patrimoniales	3 485 695,00	3 434 114,89
	13 642 272,93	12 591 821,46
021 Autofinancement	3 712 932,09	
Total recettes	17 355 205,02	12 591 821,46

- **Approuve** les restes à réaliser en dépenses pour 218 419,36 € et en recettes pour 409 306 €.
- **Constate le résultat final de l'exercice 2010 :**
 - Résultat de la section fonctionnement : + 4 604 376,23 €
 - Résultat de la section investissement : - 3 595 930,61 €
 - Solde des restes à réaliser : + 190 886,64 €
 - Résultat de la section investissement avec RAR : - 3 405 043,97 €
 - Résultat de fonctionnement reporté : + 1 199 332,26 €
- **Dit que** l'affectation définitive du résultat sera opérée lors du vote d'un budget supplémentaire 2011.

2011-30 – FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2010 AU BUDGET 2011 – BUDGET COMMUNE

Le vote du compte administratif 2010 a permis de dégager les résultats suivants :

- Résultat de la section fonctionnement :	+ 4 604 376,23 €
- Résultat de la section investissement :	- 3 595 930,61 €
- Solde des restes à réaliser :	+ 190 886,64 €
- Résultat de la section investissement avec RAR :	- 3 405 043,97 €
- Résultat de fonctionnement reporté :	+ 1 199 332,26 €

Conformément à l'article L. 2311-5 alinéa 1 du CGCT, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté doit être affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2010, soit 3 595 930,61 € sur la ligne budgétaire 2011 codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense d'investissement.

- l'affectation du résultat net de 1 199 332,26 € de l'exercice 2010 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2011 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.

- la couverture obligatoire du solde négatif d'investissement de l'exercice 2010 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2011 codifiée R1068 en recette d'investissement pour un montant de 3 405 043,97 €.

- la reprise des restes à réaliser 2010 sur l'exercice budgétaire 2011 répartis par section de la façon suivante :

- 218 419,36 € en dépenses à la section d'investissement
- 409 306 € en recette à la section d'investissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 5 voix contre (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, M. Vitry, Mme Parvez) :

- **Décide** la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2010, soit 3 595 930,61 € sur la ligne budgétaire 2011 codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense d'investissement.

- **Affecte** le résultat net de 1 199 332,26 € de l'exercice 2010 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2011 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.

- **Décide** la couverture obligatoire du solde d'investissement de l'exercice 2010 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2011 codifiée R1068 en recette d'investissement pour un montant de 3 405 043,97 €.

- **Décide** la reprise des restes à réaliser 2010 sur l'exercice budgétaire 2011 répartis par section de la façon suivante :

- 218 419,36 € en dépenses à la section d'investissement
- 409 306 € en recette à la section d'investissement

2011-31 – FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011 - COMMUNE

Le 9 février dernier, la commune d'Orsay a voté son Budget Primitif par anticipation des résultats avec pour objectif un vote en décembre pour l'année à venir.

Ce choix, conforme aux principes financiers dits « d'antériorité » et « d'annualité » n'a donc pas permis d'intégrer les résultats de clôture de l'année 2010.

Le budget supplémentaire permet ainsi d'évaluer l'état d'avancement des actions votées en début d'année, d'inscrire les résultats du compte administratif 2010, et d'ajuster les crédits nécessaires par rapport aux prévisions 2011.

Il reprend donc l'ensemble des résultats de l'année 2010 et s'inscrit dans les grandes orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire puis dans le Budget Primitif 2011.

Il respecte la volonté de maintenir les investissements primordiaux à l'entretien du patrimoine de la ville, tout en poursuivant la réalisation des contrats régional et départemental (particulièrement la piste d'athlétisme à hauteur 528 000 €) sans augmenter les taux communaux et ce, même en inscrivant une baisse de 40 000 € des produits fiscaux en raison de l'évolution des bases moins importantes qu'annoncée.

Par ailleurs, conformément à l'objectif de réduction de son endettement, la commune réussit à équilibrer son budget supplémentaire sans emprunt supplémentaire en raison de sa politique d'optimisation des achats publics ainsi que par la recherche de subventions.

1) Le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 avait permis :

- De fixer les grandes orientations de l'année inscrites au budget primitif, ajustées en cours d'année en fonction de la situation.
- D'établir un budget ambitieux respectant les engagements de dépenses des contrats pluriannuels d'investissement passés avec le Département et la Région île de France, sans augmenter le taux des impôts directs locaux et ce en tenant compte d'un contexte économique toujours difficile conjugué à un contexte de réformes territoriales et financier des communes.

2) Rappel du budget primitif 2011 :

Le budget primitif 2011, voté sans affectation du résultat 2010 s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 24 681 348 €
- Section d'investissement : 16 009 887 €

3) Propositions du Budget Supplémentaire 2011 :

- section de fonctionnement 1 240 485,26 €
- section d'investissement5 125 009,97 €

Sur le plan budgétaire, il est à noter :

- L'utilisation de l'excédent en section de fonctionnement pour financer les dépenses complémentaires et les investissements nouveaux ;
- Pas de modification de l'emprunt sur l'exercice 2011 ;

Le budget supplémentaire comprend deux éléments :

- Les éléments comptables de l'exercice 2010 : le résultat 2010 et les restes à réaliser ;
- Les ajustements de crédits par rapport à l'exercice en cours.

3.1 Les éléments comptables de l'exercice 2010 :

3.1.1 Le compte administratif 2010 présente les résultats suivants :

- Résultat de la section fonctionnement :	+ 4 604 376,23 €
- Résultat de la section investissement :	- 3 595 930,61 €
- Solde des restes à réaliser :	+ 190 886,64 €
- Résultat de la section investissement avec RAR :	- 3 405 043,97 €
- Résultat de fonctionnement reporté :	+ 1 199 332,26 €

Les résultats seront donc affectés de la façon suivant au sein du budget supplémentaire 2011 :

Section de fonctionnement :

- Recettes au chapitre 002 : 1 199 332,26 €

Section d'investissement :

- Dépenses au chapitre 001 : 3 595 930, 61 €
- Recette d'investissement au compte 1068 : 3 405 043,97 €

3.1.2 Restes à réaliser en section d'investissement

La liste des restes à réaliser est celle présentée dans le Compte Administratifs 2010 et validée par le comptable public dont les montants en dépenses et en recettes se répartissent comme suit :

Dépenses :	218 419,36 €
Recettes :	409 306,00 €

Soit un résultat positif de 190 886,64 €.

3.2 Les ajustements de crédits par rapport à l'exercice en cours

3.2.1 La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 240 485,26 €

3.2.1.1 – Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2011	BS 2011	TOTAL BP+BS
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 581 931,00	146 498,00	5 728 429,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS Loi MOLLE + SRU	102 718,00	29 200,00	131 918,00
023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	2 238 125,00	1 064 246,26	3 302 371,26
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT	1 841 970,00	541,00	1 842 511,00
TOTAL DEPENSES	24 681 348,00	1 240 485,26	25 921 833,26

- **Les charges à caractère général du chapitre 011 : 146 498 €**

Les charges à caractère général comprennent les principaux ajustements suivants :

+ 25 000 € dont 5 000 € pour la 1^{ère} édition d'Orsay plage et 20 000 € pour la 3^{ème} édition d'Orsay sous les sapins.

+ 25 000 € de petits équipements pour le service voirie dont certaines dépenses pourront faire l'objet d'une refacturation à la CAPS pour les interventions en régie portant sur la compétence transférée.

+ 23 734 € de charges d'éclairage public avant transfert à la CAPS qui s'équilibrent pour autant en refacturation en recettes de fonctionnement.

+ 5 324 € de participation annuelle de la commune d'Orsay à l'Agence Territoriale de l'Energie du Plateau de Saclay.

- **Les atténuations de produits du chapitre 014 : 29 900 €**

+ 10 000 € de prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU.

+ 19 200 € de pénalités relatives à l'application la loi MOLLE (Mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion) sur le logement d'urgence.

- **Autres charges de gestion courante chapitre 65 : 541 €**

Après équilibre de la section de fonctionnement en recettes et dépenses, il est possible de procéder à un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement aux chapitres 023 et 021 à hauteur de 1 064 246, 26 €.

3.2.1.2 - Recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2011	BS 2011	TOTAL BP + BS
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 326 069,00	113 234,00	3 439 303,00
73 IMPOTS ET TAXES	16 194 638,00	-70 984,00	16 123 654,00
74 DOTATIONS-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 907 372,00	-5 510,00	3 901 862,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 000,00	4 413,00	56 413,00
002 reprises du résultat 2010		1 199 332,26	1 199 332,26
TOTAL RECETTES	24 681 348,00	1 240 485,26	25 921 833,26

- **Les produits de gestion courante : 113 234 €**

- 20 000 € sur la refacturation des frais de fonctionnement au budget assainissement.

+ 24 500 € par la CAPS au titre du remboursement de la taxe foncière 2010 pour la pépinière d'entreprise (non titré en 2010).

+ 23 734 € de remboursement par la CAPS sur les contrats EDF du 1^{er} trimestre 2011 qui s'équilibre pour le même montant en dépense au chapitre 011.

+ 85 000 € de remboursement des frais de restauration par le CCAS. Inscrit au Budget Primitif 2011 du CCAS en dépenses.

- **Les impôts et taxes : - 70 984 €**

- 40 984 € de contributions directes suite à la transmission des bases définitives dont l'augmentation est moins importante que celle annoncée dans la Loi de Finance 2011.

+ 50 000 € au titre du fonds de compensation aéroportuaire en compensation des nuisances sonores pour l'année 2010, l'arrêté préfectoral n'ayant pas été adressé à temps pour une inscription en 2010.

- 80 000 € sur l'Attribution de Compensation versée par la CAPS comprenant une partie relative à l'impact de la loi SRU (30 000 €) et 50 000 € de réajustement des dépenses transférées pour le traitement du désherbage alternatif.

- **Les dotations, subventions et participations : - 5 510 €**

Il faut inscrire différentes baisses de produits relatifs aux compensations de l'Etat au titre des contributions directes dont - 5 225 € pour la compensation sur la taxe professionnelle.

- **Les produits exceptionnels : 4 413 €**

Il convient de réajuster les produits exceptionnels au regard du remboursement par l'assurance d'un dégât des eaux à l'école primaire de Mondétour.

3.2.2 La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 5 125 009,97 €

3.2.2.1 – Dépenses d'investissement :

Chapitres	BP 2011	RAR (A)	BS 2011 (B)	TOTAL BS (A + B)	TOTAL BP+BS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	215 900,00	10 424,82	45 905,00	56 329,82	272 229,82
21 IMMOBILISATION CORPORELLES	797 969,00	26 953,52	9 500,00	36 453,52	834 422,52
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 418 418,00	181 041,02	1 255 255,00	1 436 296,02	2 854 714,02
001 Résultat reporté 2010			3 595 930,61	3 595 930,61	3 595 930,61
TOTAL DEPENSES	16 009 887,00	218 419,36	4 906 590,61	5 125 009,97	21 134 896,97

- **Immobilisations incorporelles : + 45 905 €**

Ces ajustements se comportent :

+ 18 000 euros d'études pour la numérisation des salles de cinéma.

+ 22 000 euros pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de requalification et de mise aux normes de l'aire de jeux à l'école primaire du centre et du mur de la cour.

- **Immobilisations corporelles : + 9 500 €** dont 8 000 € nécessaires à l'aménagement espaces verts du passage entre la rue des platanes et l'avenue de chênes.

- **Immobilisations en cours : + 1 255 255 €**

Le résultat 2010, via le virement à la section d'investissement, permet de financer au budget supplémentaire un ensemble de réalisations en plus de celles déjà inscrites au budget primitif 2011.

Celles-ci portent essentiellement sur :

- **la réalisation de la piste d'athlétisme** inscrite au contrat régional et départemental et financée en partie des subventions de la Région (40 % - soit 120 000 €) et du Département (20 % - soit 60 000 €) : **+ 528 000 €**
- **la couverture du toit de l'école primaire du Guichet et de la bibliothèque** dont l'étanchéité n'est plus assurée à ce jour : **120 000 €**
- des travaux d'assainissement obligatoires dans le cadre de la réalisation **du projet de couverture des terrains de tennis** pour 109 000 € et 100 000 € supplémentaires pour financer les missions du Bureau d'Etudes, de la Maîtrise d'œuvre et de la coordination SPS.
- des travaux d'assainissement eaux pluviales sur la **rue du bois des rames et la rue de Chartres pour 191 500 €.**
- des travaux dans les écoles dont le remplacement des fenêtres à l'école primaire de Mondétour (23 550 €).
- D'autres travaux d'investissements divers :
 - + 40 000 € pour les travaux d'aménagement du vestiaire du terrain de football synthétique afin d'obtenir les homologations nécessaire pour l'organisation de tournois et la mise aux normes du pas de Tir à l'Arc.
 - + 28 000 € pour la couverture de la mairie annexe et l'installation d'un système de désenfumage.
 - + 34 000 € pour la piscine afin de financer des travaux de mise en sécurité des linteaux extérieurs et pour la mise en place du contrôle d'accès afin d'optimiser la gestion des entrées et d'être en conformité avec la réglementation imposant de connaître en temps réel le nombre de personnes présentes dans la structure.

3.2.2.2 – Recettes d'investissement :

Chapitres	BP 2011	RAR (A)	BS 2011 (B)	TOTAL BS (A + B)	TOTAL BP+BS
021 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 238 125,00		1 064 246,26	1 064 246,26	3 302 371,26
10 DOTATIONS- FONDS DIVERS ET RESERVES	450 679,00	14 503,00		14 503	465 182,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			3 405 043,97	3 405 043,97	3 405 043,97
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	327 487,00	394 803,00	246 413,74	641 216,74	968 703,74
TOTAL RECETTES	16 009 887,00	409 306,00	4 715 703,97	5 125 009,97	21 134 896,97

On y retrouve le virement de la section de fonctionnement à hauteur 1 064 246 € ainsi que la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé devant couvrir la reprise du déficit d'investissement de l'année 2010 (+ 3 405 043,97 €).

Il reste 246 413,74 € de recettes liées à la notification de subventions intervenant après le vote du budget primitif 2011 répartis de la façon suivante :

Libellé	Montant BS 2011
Piste d'athlétisme – contrat régional – subv. Région 40 %	120 000,00
Maison Tati – Contrat régional – subv. Région 40 %	-20 000,00
Piste d'athlétisme – contrat régional – subv. Département 20 %	60 000,00
Couverture tennis – contrat dép. Subv. CG 39 %	39 000,00
Maison Tati – contrat régional – Subv. Département 20 %	40 000,00
Etude Eglise – Subv. Département 80 %	7 413,74

M. CHARLIN souhaite savoir si le montant de la taxe foncière des entreprises est versé à la Commune ou à la CAPS ?

Il demande également quand sera effectué le désherbage dans la ville ?

M. LUCAS-LECLIN trouve étrange l'augmentation des dépenses de fonctionnement deux mois après le vote initial alors que les recettes fiscales baissent !

Il souhaite avoir confirmation du fonctionnement de la restauration du CCAS.

Le désherbage est-il transféré à la CAPS ?

Il constate des frais d'études qui s'ajoutent en investissement en plus des estimations initiales ! et s'étonne de la somme de 528.000 euros pour la piste d'athlétisme alors que le montant annoncé était de 400.000 euros. Il ne comprend pas non plus les montants de subventions accordés à ce projet.

M. CHARLIN félicite M. DORMONT et M. ROS d'avoir l'objectif de voter le budget 2012 en décembre 2011 et en conséquence faire deux DM dans l'année.

M. le Maire rappelle l'engagement de la municipalité à faire voter le budget en décembre afin de démarrer l'exercice budgétaire en janvier, ce qui permettra d'avoir le 6^{ème} vote du budget de l'équipe municipale en décembre 2013.

M. DORMONT complète les réponses et explique que le montant de la subvention accordée au projet de la piste d'athlétisme par le Conseil Régional et le Conseil Général, a été fixé sur le montant subventionnable.

Il explique également qu'auparavant la commune percevait les recettes des repas du CCAS, que la subvention a été supprimée puisque le CCAS perçoit désormais les recettes des repas tout en maintenant le paiement de l'alimentation par la Commune.

Il y aura une CLETC en juin afin d'ajuster le montant des dépenses de fonctionnement en voirie car le montant prévu pour désherbage était insuffisant.

Mme PARVEZ souhaite savoir si la rénovation de la Villa 1 de la résidence est terminée, si les travaux de la prochaine tranche allaient baisser le nombre d'habitants, si les logements sont réattribués et si l'amende SRU en sera diminuée ?

M. le Maire explique qu'il y a un dispositif de compensation de la CAPS de l'amende que la Commune paye au titre de la loi SRU.

M. DORMONT ajoute que 8% de la population est recensée tous les ans par la Commune, alors que les communautés (les étudiants) sont recensées tous les 5 ans par l'Insee.

Il faudra donc attendre l'achèvement de tous les travaux pour avoir un résultat juste.

Le désherbage fait bien partie des compétences transférées à la CAPS avec l'entretien de la voirie et le cycle 2011 a bien débuté en méthode alternative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 5 voix contre (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, M. Vitry, Mme Parvez) 2 abstentions (M. Aumette, M. Charlin) :

- **Approuve** l'affectation des résultats de l'exercice 2010 au budget primitif de la commune via le budget supplémentaire 2011 et les restes à réaliser du compte administratif 2010.
- **Approuve** la section d'investissement du budget supplémentaire 2011 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2011 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Vote** le Budget supplémentaire de la Commune pour l'année 2011 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 1 240 485,26 €
- section d'investissement 5 125 009,97 €

• **Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2011	BS 2011	TOTAL BP+BS
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 581 931,00	146 498,00	5 728 429,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS Loi MOLLE + SRU	102 718,00	29 200,00	131 918,00
023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	2 238 125,00	1 064 246,26	3 302 371,26
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT	1 841 970,00	541,00	1 842 511,00
TOTAL DEPENSES	24 681 348,00	1 240 485,26	25 921 833,26

Recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2011	BS 2011	TOTAL BP+BS
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 326 069,00	113 234,00	3 439 303,00
73 IMPOTS ET TAXES	16 194 638,00	-70 984,00	16 123 654,00
74 DOTATIONS-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 907 372,00	-5 510,00	3 901 862,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 000,00	4 413,00	56 413,00
002 reprises du résultat 2010		1 199 332,26	1 199 332,26
TOTAL RECETTES	24 681 348,00	1 240 485,26	25 921 833,26

• **Section d'investissement**

Dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2011	RAR (A)	BS 2011 (B)	TOTAL BS (A + B)	TOTAL BP+BS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	215 900,00	10 424,82	45 905,00	56 329,82	272 229,82
21 IMMOBILISATION CORPORELLES	797 969,00	26 953,52	9 500,00	36 453,52	834 422,52
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 418 418,00	181 041,02	1 255 255,00	1 436 296,02	2 854 714,02
001 Résultat reporté 2010			3 595 930,61	3 595 930,61	3 595 930,61
TOTAL DEPENSES	16 009 887,00	218 419,36	4 906 590,61	5 125 009,97	21 134 896,97

Recettes d'investissement

Chapitres	BP 2011	RAR (A)	BS 2011 (B)	TOTAL BS (A + B)	TOTAL BP+BS
021 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 238 125,00		1 064 246,26	1 064 246,26	3 302 371,26
10 DOTATIONS- FONDS DIVERS ET RESERVES	450 679,00	14 503,00		14 503	465 182,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			3 405 043,97	3 405 043,97	3 405 043,97
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	327 487,00	394 803,00	246 413,74	641 216,74	968 703,74
TOTAL RECETTES	16 009 887,00	409 306,00	4 715 703,97	5 125 009,97	21 134 896,97

2011-32 – FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS – TRAVAUX DE COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS ET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ANNEXE

Dans le cadre du contrat départemental communal signé en novembre 2009 avec le conseil général de l'Essonne, est prévue la couverture de deux courts de tennis et d'un bâtiment annexe. Ce projet a été estimé à 919 735 € HT.

Sont également en instruction la réfection des deux courts existants et, en option, le chauffage des courts couverts, le tout pour un montant estimé à 180 000 € HT.

Ces travaux doivent démarrer dans le courant du dernier trimestre 2011.

La Fédération Française de Tennis peut apporter son aide pour de tels travaux : 8 000 € pour la construction d'un court couvert, 8 000 € pour l'isolation et le chauffage, 3 000 € pour le bâtiment annexe / club house et 3 000 € pour la création ou la réfection d'un court.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter cette aide auprès de la Fédération Française de Tennis.

M. LUCAS-LECLIN demande si l'accès aux installations est exclusivement réservé à une association en particulier, si les conventions s'en trouvent modifiées et si les cotisations seront augmentées.

M. le Maire répond que les installations sportives appartiennent à la ville et qu'il n'est pas d'usage de déterminer le montant de la cotisation des membres d'une association par la commune.

Mme PARVEZ demande le nombre de pratiquants par rapport au terrain de football synthétique ?

M. le Maire répond que l'association de tennis compte environ 450 adhérents et 500 pour le club de foot Orsay Bures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 5 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, M. Vitry, Mme Parvez) :

- **Sollicite** de la part de la Fédération Française de Tennis une aide à l'équipement pour l'intégralité des travaux prévus sur les courts de tennis de Mondétour.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tout document afférent à ce dossier.

2011-33 – FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE : REHABILITATION DE LA PISTE D'ATHLETISME

La réhabilitation de la piste d'athlétisme fait partie des trois opérations du contrat régional pour un montant inscrit de 400 000 € HT. Les travaux doivent avoir lieu cette année.

Pour la réalisation de cette opération d'intérêt local, la commune peut bénéficier, de la part de l'Assemblée Nationale, d'une subvention exceptionnelle au titre des crédits dits « Réserve Parlementaire ».

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle aussi élevée que possible, auprès de Monsieur Pierre Lasbordes, Député de la circonscription, et à signer toutes les pièces afférentes à cette démarche.

A ce moment, M. CHARLIN déclare qu'il a désormais rejoint le Parti Radical.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Sollicite** de la part de l'Assemblée Nationale, une subvention exceptionnelle aussi élevée que possible au titre des crédits dits « Réserve parlementaire » pour les travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme.
- **Précise** que cette demande sera adressée à Monsieur Pierre Lasbordes, Député de la circonscription.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.

2011-34 – FINANCES - APPARTEMENTS COMMUNAUX – DEPOT DE GARANTIE

La commune d'Orsay met à disposition de ses agents communaux et du personnel enseignant, différents appartements.

Jusqu'à présent, aucune garantie financière n'était prévue aux contrats de mise à disposition lorsque l'occupant quittait le logement, excepté le remboursement des heures de ménage restant à réaliser, le cas échéant. Aussi, la commune prenait-elle à sa charge, les divers travaux de réhabilitation, remise en état... avant de confier le logement vacant à un autre agent.

Suite au manque de responsabilisation des occupants, les services techniques ont à déplorer une remise en état des appartements devenue quasi-systématique lors des états des lieux de sortie. Il paraît donc utile de mettre en place un dépôt de garantie.

En pratique, le service financier de la commune émettrait un titre de recettes correspondant à un mois de loyer, que le locataire devrait payer à la signature du contrat de mise à disposition. Ce paiement serait encaissé par la perception, sur un compte d'attente.

Le dépôt de garantie serait remboursé à l'agent sortant, dans les deux mois qui suivent son départ effectif de l'appartement, déduction faite des sommes qui pourraient être dues à la commune, du fait notamment des interventions de ménage et/ou des réparations engagées en lieu et place de l'agent défaillant (trous dans les murs non rebouchés, douilles électriques manquantes, ménage non fait, etc.).

Il est précisé que la nécessité de ces interventions (nettoyage, réparations...) serait constatée lors de la visite contradictoire de sortie effectuée en présence du locataire et d'un ou des agent(s) municipaux.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'intégrer le dépôt de garantie à toutes les nouvelles conventions de mise à disposition de logement à venir.

M. CHARLIN fait la suggestion suivante : *fournir l'appartement propre et obliger le locataire à le remettre dans le même état avant son départ, à la place du classique dépôt de garantie.*

M. PERAL rappelle que le locataire a un droit d'usure naturelle et qu'il n'a pas toujours les moyens de refaire à neuf.

M. le Maire ajoute que ce dépôt de garantie n'existait pas jusqu'à aujourd'hui.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Abroge** la délibération n° 2008-176 du 17 décembre 2008, portant facturation des heures de nettoyage lors de la sortie d'un occupant défaillant.
- **Décide** la mise en place d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.
- **Précise** que ce dépôt de garantie, payé par le signataire de la convention de mise à disposition de logement, sera encaissé par la perception sur un compte d'attente. Il lui sera remboursé dans les deux mois qui suivent son départ effectif de l'appartement, déduction faite des sommes qui pourraient être dues à la commune, du fait notamment des interventions de ménage et/ou des réparations engagées en ses lieu et place.

- **Précise** que la nécessité de ces interventions (nettoyage, réparations...) sera constatée lors de la visite contradictoire de sortie effectuée en présence du locataire et d'un ou des agent(s) municipaux.
- **Précise** que ces dispositions, applicables à tout occupant d'un logement communal (agent, agent logé pour nécessité absolue de service, agent logé pour utilité de service, instituteur, professeur des écoles) seront insérées dans la rédaction des contrats et arrêtés de mise à disposition d'un logement communal, à compter de la publication de la présente délibération.

2011-35 – FINANCES - DROITS DE PLACE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

1/ Actualisation des tarifs applicables sur les marchés d'approvisionnement

L'article 24 de l'avenant n° 21 au traité d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement conclu avec la société « Les Fils de Madame Géraud » stipule que le tarif journalier des perceptions effectuées auprès des commerçants, sera révisé au moins une fois chaque année, en fonction d'une formule d'actualisation.

L'application de cette formule fait état d'une revalorisation à compter du 1^{er} juin 2011 de l'ordre de :

- ✓ 2,56 % pour le marché du centre
- ✓ 15,70 % pour les marchés « Bio » et Mondétour

Les membres de la commission consultative des marchés d'approvisionnement se sont réunis le 6 mai 2011 et ont décidé une augmentation uniforme de 2,56 % pour les trois marchés d'approvisionnement ainsi que pour la redevance d'animation et de publicité de l'année 2011, conformément au tableau ci-dessous. Dans une telle hypothèse, l'article 24 du contrat d'exploitation prévoit un reversement par la ville.

Par dérogation, cette somme est déduite du montant de la redevance due à la commune par le concessionnaire. Le montant déduit de la redevance due par Les Fils de Madame Géraud sera de 1 622,41 € (coût réel du blocage tarifaire supporté par la commune pour la période 1/6/2011 – 31/5/2012).

2/ Ajustement de la redevance annuelle forfaitaire

L'article 25-1 dudit avenant 21 prévoit que « si le taux d'occupation des emplacements régulièrement occupés lors des séances de marché était inférieur à 75% de ceux exploités, par suite de diverses circonstances non imputables au délégataire », le montant de la redevance annuelle sera révisé proportionnellement au nombre de places réellement occupées. Or, selon les relevés des mois d'avril et octobre 2010, le taux moyen d'occupation effective est de 62%, soit un linéaire occupé de 355 mètres au lieu des 572 mètres fixés à l'origine.

La redevance annuelle versée à la commune par le délégataire à compter du 1^{er} juin 2011 s'élèvera donc à 29 590,87 € (contre 30 109,68 € pour la période précédente) :

Tableau n°1 : calcul de la redevance

Redevance initiale (article 23 de l'avenant 21)	40 000,00 €
Redevance initiale corrigée (40 000 € x 62%)	24 800,00 €
Redevance actualisée (article 25-1 de l'avenant 21)	31 213,28 €
Redevance corrigée des pertes de recettes tarifaires	1 622,41 €

Tableau n°2 : Tarifs des droits de place proposés à compter du 1^{er} juin 2011

	Tarifs Marché du centre en 2010	Tarifs Marché du Centre à compter du 1 ^{er} juin 2011	Tarifs Marché Bio en 2010	Tarifs Marché Bio à compter du 1 ^{er} juin 2011	Tarifs Marché Mondétour en 2010	Tarifs Marché Mondétour à compter du 1 ^{er} juin 2011
Droits de place sur allée principale, transversale ou de passage, et pour une profondeur maximale de 2,20 m (en euro HT)						
-Places couvertes le mètre linéaire de façade	3,19 €	3,28 €	2,80 €	2,88 €	2,80 €	2,88 €
-places découvertes le mètre linéaire de façade	2,17 €	2,23 €	1,91 €	1,96 €	1,91 €	1,96 €
-Commerçants non abonnés Supplément, par mètre linéaire de façade	0,67 €	0,69 €	0,58 €	0,60 €	0,58 €	0,60 €
Redevance						
-Redevance d'animation et de publicité Par commerçant et par séance	1,32 €	1,36 €	1,21 €	1,25 €	1,21 €	1,25 €
Minimum de règlement par chèque pour les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté	121,16 €	124,27 €	121,16 €	124,27 €	121,16 €	124,27 €

M.CHARLIN souhaite connaître l'avenir du marché de Mondétour rapporté aux promesses de campagne et estime que le tarif, sur le marché bio, est élevé.

M. PERAL réagit sur le marché de Mondétour et fait le constat que ce marché s'étiolait, il rappelle les demandes et les propositions faites, par la liste menée par David ROS, pendant la campagne municipale, « le marché de Mondétour (...) doit faire aujourd'hui l'objet d'une réflexion spécifique. L'enjeu est de redonner du dynamisme à ce quartier. Il y a une concurrence forte avec le marché des Ulis dont il faut se démarquer : décaler les jours et adapter les heures d'ouverture afin d'attirer d'autres publics, diversifier l'offre... »

Il repose la question de la redynamisation de ce marché afin de ne pas rester sur cet échec.

Mme PARVEZ fait le même constat sur le marché du centre qui perd de son attractivité et propose de se préoccuper des besoins des usagers et pourquoi pas un marché en soirée.

M. le Maire répond que le projet n'est pas clos et propose une réunion spécifique, hors prestataire.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de :

- **Fixer** les droits de place des marchés d'approvisionnement du Centre ville, « Bio » et Mondétour, ainsi que la redevance d'animation et de publicité à compter du 1^{er} juin 2011 tels qu'il résultent de la clause de réactualisation et tels qu'ils ont été acceptés par la commission consultative des marchés le 6 mai 2011.
- **Fixer** la redevance globale forfaitaire annuelle à la somme de 29 590,87 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. Aumette, M. Charlin, Mme Donger-Desvaux, Mme Parvez, M. Vitry, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin) :

- **Fixe** les droits de place des marchés d'approvisionnement de la commune à compter du 1^{er} juin 2011 conformément au tableau ci-annexé.
- **Fixe** la redevance globale forfaitaire d'occupation des marchés d'approvisionnement à 29 590,87€.

ANNEXE : TARIFS DES DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

	Tarifs Marché du centre en 2010	Tarifs Marché du Centre à compter du 1 ^{er} juin 2011	Tarifs Marché Bio en 2010	Tarifs Marché Bio à compter du 1 ^{er} juin 2011	Tarifs Marché Mondétou r en 2010	Tarifs Marché Mondétou r à compter du 1 ^{er} juin 2011
Droits de place sur allée principale, transversale ou de passage, et pour une profondeur maximale de 2,20 m (en euro HT)						
-Places couvertes le mètre linéaire de façade	3,19 €	3,28 €	2,80 €	2,88 €	2,80 €	2,88 €
-places découvertes le mètre linéaire de façade	2,17 €	2,23 €	1,91 €	1,96 €	1,91 €	1,96 €
-Commerçants non abonnés Supplément, par mètre linéaire de façade	0,67 €	0,69 €	0,58 €	0,60 €	0,58 €	0,60 €
Redevance						
-Redevance d'animation et de publicité Par commerçant et par séance	1,32 €	1,36 €	1,21 €	1,25 €	1,21 €	1,25 €
Minimum de règlement par chèque pour les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté	121,16 €	124,27 €	121,16 €	124,27 €	121,16 €	124,27 €

2011-36 – CULTURE - FETE DE LA SCIENCE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

La ville d'Orsay participera à la 20^{ème} édition de la Fête de la science en s'inscrivant dans le cadre de l'Année Internationale de la Chimie avec un programme intitulé « Chimie au quotidien & gastronomie moléculaire » conçue autour d'une exposition, de spectacles jeune public et tout public, d'ateliers de gastronomie moléculaire réservés aux scolaires, d'une projection-débat et d'une conférence-dégustation (Programme en Annexe).

La Commune s'est entourée de plusieurs partenaires, chercheurs, professionnels, artistes et animateurs, pour garantir le contenu scientifique, technique et pédagogique de son projet, tout en conservant à la manifestation un esprit festif. Comme toujours plusieurs niveaux de lecture sont prévus pour les scolaires et le jeune public, le tout public et le public avisé.

L'objectif visé au travers de ce programme est double :

- d'une part, proposer une approche tout à la fois scientifique, ludique, didactique et concrète de la chimie et de ses composantes pour découvrir ou redécouvrir des phénomènes du quotidien par la loupe des sciences,
- d'autre part, démontrer le rapport souvent étroit entre science et gastronomie, chimie et alimentation et appréhender les notions de transformation et de réactions physico-chimiques qui président à la transformation des aliments les plus courants et qui agrémentent les secrets de cuisines,

Cette programmation peut recevoir le soutien financier de la Coordination Régionale de la Fête de la Science, du Conseil général de l'Essonne et de la CAPS.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de ces trois institutions.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des activités et du budget consacrés à la fête de la science 2011 et Orsay en musique 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention auprès de la Coordination Régionale de la Fête de la Science, du Conseil général de l'Essonne et de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2011-37 – CULTURE - ORSAY EN MUSIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAPS AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES

Chaque année depuis maintenant cinq ans, la fête de la musique à Orsay dure trois jours et associe l'ensemble des acteurs culturels et associatifs du territoire qui interviennent en professionnels ou en amateurs dans le domaine de la musique.

L'objectif poursuivi par la ville, coordinatrice des trois jours de festivités, est de décloisonner les styles musicaux et les publics, les acteurs culturels et associatifs, et depuis l'édition 2009, les quartiers, en assurant un maillage complet du territoire avec un retour aux fondamentaux de la fête de la musique : à côté d'une programmation semi-professionnelle et professionnelle, permettre aux Orcéens d'être les propres acteurs de cette manifestation en se produisant spontanément dans leur quartier dans des espaces qualifiés ou sur des scènes ouvertes.

La réussite des Fêtes d'Orsay en musiques est d'abord celle de la diversité de la programmation où chaque Orcéen peut se retrouver en tant qu'acteur ou spectateur.

Dans la continuité du succès des éditions passées, de nombreuses propositions des acteurs culturels, des élus du Conseil Municipal Junior d'Orsay, des conseils de quartiers par le biais de leurs commissions animations, encouragées et/ou relayées par les services municipaux, viennent structurer ces festivités musicales gratuites qui se dérouleront les 17, 18 et 19 juin prochains (Programme en Annexe).

Cette programmation peut recevoir le soutien de la CAPS au titre de l'aide aux communes.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention de 3 000 € auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

La parole est donnée à Mme PARVEZ et retranscrit in extenso :

« Je suis navrée d'avoir à en parler. Nous avons été très surpris lors de notre réunion de pré-conseil, lundi soir, de constater le changement de système d'accès à l'Hôtel de ville à partir du parking, survenu sans aucune information préalable. Le mail, à vous adressé et reçu hier soir en copie, nous informant à posteriori de la suppression du clavier sur la porte d'accès au parking est très surprenant et quelque peu infamant. Surprenant, car c'est le secrétariat général qui semble vous informer, vous-même, de ce changement, comme si c'était le secrétariat général seul qui avait pris cette décision. Doublement surprenant car cette décision survient quelques jours après que l'un des élus de la majorité ait fait officiellement « sécession » en mentionnant publiquement en conseil municipal ses dissensions avec la gestion menée par la majorité.

Infamant, car selon les termes de ce mail, la décision aurait été prise pour éviter les intrusions et donc protéger le matériel municipal et le système de badge mis en place, côté parking, pour le personnel communal et les élus de l'exécutif, il est évident, 1 + 1 ça fait 2, que cette restriction d'accès vise notamment les élus de la minorité. C'est à ce titre que nous nous insurgons contre l'accusation implicite d'intrusion et d'atteinte contre le matériel municipal. Aussi, nous avons l'honneur de vous demander, compte tenu que nous ignorons l'espace de diffusion de ce mail, des excuses contre les accusations implicites contenues dans ce mail, émanant du secrétariat général, l'attribution d'un badge aux membres de la minorité pour pouvoir exercer pleinement nos fonctions d'élus dans des conditions non discriminatoires et venir retirer notre courrier à des moments qui nous conviennent. En effet, la plupart des gens de notre groupe exercent encore une activité professionnelle et ne peuvent pas se conformer aux horaires du public. Si vous deviez persister dans votre décision, nous vous informons que nous refuserons de nous plier aux horaires d'ouverture du public, trop restrictifs et nous serions navrés de devoir vous demander de nous faire parvenir tous nos courriers à notre domicile ».

M. CHARLIN demande une réponse à son courrier recommandé concernant la MJC et demande des explications sur une reprise en régie d'une partie du cinéma par les lycées de l'Essouriau (les Ulis) et de la Vallée de Chevreuse (Gif sur Yvette). Et maintient sa demande d'audition.

M. CHARLIN réitère sa demande d'une décision du conseil municipal de sortir du SIAHVY et s'appuie sur une lecture des journaux où était mentionné que le Préfet de l'Essonne mène une réflexion sur la fusion d'un certain nombre de communautés de communes, d'agglomération et réfléchit à supprimer 120 syndicats dans le département.

M. CHARLIN signale qu'il est toujours en attente de la transmission de l'ordonnancement du Bois des Rames, promis par M. le Maire.

M. PERAL souhaite savoir si M. le Maire a des informations sur les différentes affichettes apposées à divers endroits de la ville concernant la disparition de jeunes filles ?

M. PERAL indique qu'avant chaque conseil municipal, il mettra en ligne, sur son blog, le dossier support du conseil municipal et demande que chacun apporte leurs réflexions ou interrogations qu'il pourra relayer.

M. le Maire indique, pour parfaire la formation de conseiller municipal libre qu'est M. PERAL, et l'avertit sur ce qui est légal ou pas : *« lors d'une séance publique, on ne s'adresse pas au public, puisque c'est une séance entre élus, donc on ne prend pas à partie le public, sauf s'il y a une suspension de séance ».*

Il rappelle également qu'il est formellement interdit que les documents de travail du conseil municipal soient donnés au public avant le début de la séance, qu'il est d'usage qu'il y ait des copies supplémentaires pour le public qui fait l'effort de venir suivre les travaux de la municipalité. Les documents deviennent publics à l'ouverture de la séance et avant ils ne sont que l'exclusivité des conseillers municipaux qui doivent les recevoir un certain nombre de jours francs avant le conseil municipal.

M. le Maire répond qu'il a été sollicité afin d'apposer une affiche concernant la disparition d'une jeune fille, maintenant retrouvée, suite à une fugue, mais n'a pas eu connaissance d'autres cas de disparitions. Cependant d'après les statistiques, il y a une recrudescence de fugue de jeunes adolescentes.

M. le Maire répond à M. CHARLIN qu'il n'avait pas oublié la demande concernant le Bois des Rames et lui suggère de contacter le cabinet du maire afin obtenir les informations relatives à ce dossier.

M. le Maire indique que la réforme de l'intercommunalité ne touchera pas le SIAHVY mais retient l'appui de M. CHARLIN pour un mouvement politique unanime afin de quitter le SIAHVY.

M. le Maire donne la parole à Mme VIALA qui réexplique que la MJC a un certain nombre d'activités vis-à-vis des classes et des scolaires, il y a actuellement 4 dispositifs annuels :

- Ecole au cinéma : représente 527 élèves pour 3 films
- Collège du cinéma : représente 400 élèves pour 6 films
- Lycéens et apprentis au cinéma représente : 100 élèves pour 5 films commentés
- Enseignements obligatoires : représente 30 élèves pour 14 films

Pour l'année 2011 les contrats ont été signés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) concernant l'enseignement obligatoire et Mme VIALA confirme que la DRAC privilégie le soutien aux intervenants plutôt qu'aux locations de films.

M. le Maire indique qu'il est choqué de l'intervention de Mme PARVEZ sur la mise en place du système d'accès à l'Hôtel de ville et rappelle que différentes améliorations ont déjà été effectuées pour ce groupe minoritaire : mise en place de boîtes aux lettres, mise à disposition d'une salle. Il existe plusieurs possibilités d'accès à la mairie sans avoir un badge et indique que l'objet ne visait nullement la minorité, mais l'ensemble des conseillers municipaux.

Il ajoute qu'en tant que directeur de la communication, il demande à ce groupe « PourOrsay » de revoir leur article pour le bulletin municipal de juin, car en l'état, M. le Maire précise qu'il ne sera pas publié.

M. AUMETTRE redemande le bilan financier et foncier de l'EPFIF.

M. le Maire indique qu'il n'y a rien de nouveau puisque la seule acquisition est l'ex « maison du vétérinaire » et informe également que la Commune est en attente des tableaux de la part de l'EPFIF.

M. PERAL demande l'autorisation d'avoir une clé de la salle de la minorité.

M. le Maire répond que M. PERAL peut avoir une clé et qu'il faut qu'il se rapproche de l'autre groupe de la minorité pour l'occupation de cette salle.

M. le Maire suspend la séance et donne la parole au public.

PAROLE AU PUBLIC

M. CHAMPETIER annonce que l'ASEOR se porte partie civile dans l'affaire du Bois des Rames et souhaite rencontrer un membre de la mairie.

M. CHAMPETIER, en tant que représentant de l'ASEOR, pose la question de la continuité de la rigole de Corbeville dans le cadre des ouvrages du STIF pour le TCSP.

M. le Maire répond à M. CHAMPETIER qu'il peut contacter le Directeur général des services concernant le dossier cité et, en ce qui concerne l'aspect hydraulique, il indique que la commune a reçu l'étude rendue par l'EPPS (800 pages) et que d'ici décembre, la Commune sera très attentive sur le chemin d'assainissement.

M. CHARLIN voudrait être éclairé sur une rumeur émanant d'administratifs de la CAPS, à savoir, revoir le PLU afin de pouvoir accueillir les futures habitations du plateau de Saclay ?

M. le Maire répond qu'il n'est pas au courant de cette rumeur et ajoute qu'il faudrait modifier le PLU si la Commune suivait le projet de l'Etat, ce qui n'est pas le cas.

La séance est levée à 23 heures 35.
